49e ANNÉE. — N° 17.073

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.........	10	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

LUNDI 31 MARS 1919

SAINTE AGACE

SOLEIL : lever 6h48; coucher [illegible]; LUNE : nouvelle le 31; P. Q. le 7.

UNE FAUTE

On aura beau plaider les circonstances atténuantes pour le verdict du jury de la Seine acquittant Villain, il n'en constitue pas moins une faute lourde. Sans doute, on invoquera cette longue détention par laquelle on a fait sortir l'accusé de la légalité pour le faire entrer trop tard dans le droit. Sans doute, les gloses sur l'apostolat de Jaurès et le jaurésisme, sur ce qu'aurait pu être l'action de l'homme et du chef de parti pendant la guerre ont troublé les esprits en instituant un procès de doctrines à l'occasion d'un fait de droit commun, mais le verdict, faussé par la politique, demeure impolitique au premier chef.

Les jurés ont perdu de vue la position des questions et la nature de leur mandat : On ne leur demandait pas de condamner ou d'approuver des thèses sociales, encore moins de porter sur le rôle de Jaurès un jugement personnel. Il y avait une victime, et un meurtrier, dont il fallait réprouver le geste. Tout le reste était littérature.

Les jurés seront peut-être étonnés tout les premiers des interprétations variées dont leur verdict fera l'objet. On les surprendrait beaucoup en leur disant qu'ils ont répondu : non, à cette question insidieuse : « Est-il mal de réduire à l'impuissance un adversaire dont l'œuvre sert le mal », c'est-à-dire ce que tel ou tel qualifie de « mal », en raison de ses préjugés, de ses préférences ou de ses opinions en matière philosophique, sociale ou autre.

Nous voilà ramenés à une casuistique fameuse, où triompha Pascal. Elle a entre autres vices celui de couvrir tous les actes de violence, d'où qu'ils viennent. Aujourd'hui, c'est moi qui suis frappé, demain ce sera toi, dit un proverbe latin. Il n'y a de sécurité et de justice pour personne avec cette conception primitive de la sanction.

Le jury de la Seine avait à rendre un verdict de bon sens : il n'a pas su, il n'a pas voulu le formuler. Il vient de fournir à un nouvel et décisif argument à ceux qui dénient aux douze bourgeois la clairvoyance nécessaire et suffisante pour se prononcer sur la vie et l'honneur de leurs concitoyens. Les verdicts incohérents, pour ne pas dire scandaleux, sont trop nombreux pour qu'ils n'impressionnent pas les moralistes et les hommes de sens.

Nous en avons relevé ici à maintes reprises qui ébranlaient l'institution même du jury. Notre collaborateur et ami Albert Robert a conduit contre les erreurs du jury en général, et du jury parisien en particulier, des campagnes dont on n'a pas oublié la spirituelle et vigoureuse logique. Le verdict relatif à Villain fait déborder le vase du scrutin !

L'acquittement de Villain

L'IMPRESSION DANS LES MILIEUX PARLEMENTAIRES

Paris, 29 mars. — La nouvelle de l'acquittement de Villain a été connue au Palais-Bourbon à 19 h. 30, au moment où la Chambre venait de suspendre sa séance. Très commentée, elle a produit un certain mouvement de surprise dans la plupart des groupes où l'on rapproche cet acquittement de la condamnation capitale prononcée contre Cottin. Elle a, d'autre part, provoqué dans le groupe socialiste une très vive émotion.

La mort d'Almereyda

Paris, 30 mars. — M. Gilbert, juge d'instruction, a entendu samedi quatre nouveaux témoins dans l'affaire Almereyda : l'ex-directeur de Fresnes Pancrazi, l'aide-pharmacien Grenouilhat, le gardien-chef Leydet et le gardien de prison Guéret. M. Pancrazi a relaté les divers incidents qui se sont produits pendant la maladie du prisonnier. Son récit ne diffère pas des déclarations qu'ont faites les autres témoins. Il a convenu que, mis au courant de la triple tentative de suicide à laquelle Almereyda disait avoir procédé, il crut à une simulation de la part du prisonnier pour obtenir un changement de traitement.

Les quatre témoins se sont trouvés d'accord pour convenir que c'est à midi moins deux minutes, le mardi 14 août, que le directeur du « Bonnet Rouge » a rendu le dernier soupir.

Un office d'études des questions ouvrières au ministère de la marine

Paris, 29 mars. — M. Georges Leygues vient d'instituer au ministère de la marine un office d'études des questions ouvrières. Cet office, dont l'objet essentiel est de fournir au ministère des éléments pour donner une solution rapide aux problèmes du travail d'ordre social, économique et technique, reçoit à cet effet communication immédiate de tous les documents intéressant les questions de l'espèce. Il est également qualifié pour examiner les demandes de personnel des arsenaux et des établissements hors ports et pour recevoir, le cas échéant, des délégations ouvrières, sans d'ailleurs se substituer dans son action au service d'exécution responsable non plus qu'aux commissions existantes.

L'office d'études des questions ouvrières est composé d'un inspecteur général des constructions navales, du chef du cabinet civil, de trois ingénieurs en chef (deux du génie maritime et un de l'artillerie navale), et d'un officier d'administration secrétaire.

Les démobilisation dans la marine

Paris, 29 mars. — Le ministre de la marine vient de prendre un arrêté aux termes duquel les réservistes appartenant aux catégories ci-après seront placés, entre le 10 et le 20 avril en congé illimité de démobilisation :

1. Marins survivants d'une famille comptant trois membres tués à l'ennemi, disparus depuis plus de six mois ou non mobilisés, tués par bombardement ennemi.

2. Marins classés dans le service auxiliaire ou dans les utilisables à terre, ou officiers déclarés définitivement inaptes au service à la mer à la suite d'une affection contractée ou aggravée en service.

La poste aérienne

NICE-TARASCON

Nice, 30 mars. — Un avion postal parti de Tarascon hier matin à 11 h. 10 avec un chargement de dépêches prises au rapide est arrivé à Nice à midi 17. L'avion a porté 8,000 lettres, que l'administration fit distribuer.

L'avion, piloté par l'adjudant Issert, accompagné du lieutenant Basigaux, est reparti le soir à 4 h. 5 pour Tarascon.

En Espagne

LES GREVES

Madrid, 30 mars. — « El Socialista » est le seul journal qui ait paru aujourd'hui à Madrid. Deux cent cinquante facteurs ont repris le travail. Les grévistes seront admis jusqu'à lundi matin.

A Barcelone, la tranquillité règne. Les propriétaires de journaux ont formé un Syndicat et ont décidé de ne pas paraître tant que la censure rouge s'exercera.

A LA CHAMBRE

Le Débat sur les Crédits militaires

M. Pichon annonce que les préliminaires de paix seront connus dans quelques jours

Par 362 voix contre 131, l'Assemblée approuve la politique suivie à l'égard de la Russie

Par 411 voix contre 87 elle vote les crédits militaires

SÉANCE DE SAMEDI SOIR

M. Pierre-Etienne Flandrin demande une diminution de crédit de 14 millions pour mettre fin à certaines dépenses de guerre qui sont injustifiées. Il faut supprimer les commandes nouvelles de matériel roulant (soit 10 millions de diminution). Il faut réduire les dépenses de fonctionnement des établissements centraux et écoles d'aviation (soit diminution de 2 millions 500,000 fr.). Enfin, il y a lieu de rabattre 1 million pour la réduction des dépenses d'entretien et de renouvellement du matériel d'aviation militaire, l'Allemagne, d'après l'armistice, devant être privée de la majeure partie de son aviation.

Le président de la commission du budget accepte une diminution totale de 10 millions. Mais cela ne satisfait pas M. Flandrin, qui prononce un discours sur l'avenir de l'aviation.

M. Flandin ayant réduit sa demande à 10 millions 500,000 francs, l'amendement est adopté.

M. Renaudel demande une réduction de 10 millions pour que la Chambre se prononce sur le maintien de nos effectifs en Russie.

Le député socialiste dit que l'on a essayé de séparer les socialistes des républicains, puis de les diviser entre eux et de les séparer de la classe ouvrière.

Puis il ajoute :

Vous n'avez pas le droit de les séparer de la patrie. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Vous surtout, Monsieur le Ministre.

M. Pichon se dresse : Jamais je n'ai dit cela et cela n'a jamais été dans ma pensée. Vous n'avez pas le droit de me l'imputer.

M. Renaudel : Personne n'a le droit de dire que nous sommes les avocats de l'Allemagne.

M. Pichon : Je n'ai jamais dit cela.

M. Renaudel : Vous nous avez traités de bolcheviks; nous ne sommes pas des bolcheviks. (Applaudissements sur une partie des bancs socialistes.

Voix à droite : Nous retenons ça. (Très bien, très bien, à droite.)

Les gouvernements qui représentent les grandes forces mondiales n'ont nulle part essayé de soutenir les démocraties naissantes; nulle part votre politique gouvernementale ne s'appuie sur les forces démocratiques. Les événements de Hongrie sont complexes; ce mouvement bolcheviste est surtout national, car il soutient contre vous les revendications nationales

Au sujet de la Russie, M. Renaudel ne pense pas que les régimes de réaction puissent s'y instaurer sous l'égide des alliés. Il fait le procès de l'amiral Kolitchak et du général Denikine, puis dénonce la fatigue et l'état moral de nos troupes de Russie.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat, se lève : J'ai le devoir de vous adresser une demande et une protestation. Le gouvernement a communiqué des renseignements à la commission de l'armée en demandant le secret à chacun de ses membres. Après le discours de M. Cachin, cette confidence n'existe peut-être plus, néanmoins je fais appel à votre patriotisme et à votre sens politique.

Je ne crois pas que le pays ait rien à gagner à vos révélations, mais j'ai peur qu'il y perde, car les paroles qui se disent ici ont leur répercussion au dehors. (Mouvements divers, agitation.) C'est, je crois, la première fois que l'on va scruter en séance l'âme des soldats; qu'on s'adresse aux gouvernements, par contre, je le conçois, rien de plus naturel, nous avons entendu faire ici l'apologie d'actes de mauvaise volonté, faire appel à l'indispline (cris à l'extrême gauche : Oui ! oui ! oui !). Il y a eu des cas isolés, cent trente et un en tout sur un effectif de plusieurs millions d'hommes.

M. Renaudel : Soit qu'il s'agisse du Nord ou du Sud, il s'agit de troupes à qui vous n'avez pas dit pourquoi on les conduisait à la bataille; on les a trompées et alors......

M. Cachin : Elles ont bien fait ! (Très bien ! à l'extrême gauche, protestations sur divers bancs.)

Le commandant Josse : Il y a eu des appels à l'indiscipline !

M. Renaudel : Il est probable qu'après quelques fanfaronnades nous allons être forcés d'évacuer Odessa. Votre cordon sanitaire a fait faillite.

M. Renaudel dit qu'il faudra évidemment amener les Bolcheviks à mettre bas les armes et à accepter la Société des Nations.

M. Abrami

M. Renaudel ne s'est pas contenté de recommencer un débat clos après le discours du ministre des affaires étrangères. M. Renaudel s'est occupé surtout de la Conférence de la paix. Il ne m'appartient pas de le suivre sur ce terrain. Les chefs de gouvernement qui sont à la Conférence jouissent de l'approbation de leurs parlements.

Le sous-secrétaire d'Etat combat l'amendement de M. Renaudel. Il y a 530 Français sur la côte Mourmane, 700 en Sibérie en tout, en Russie 18,000. Notre action est internationale. C'est une œuvre commune de tous les alliés et il ne nous appartient pas de prendre nos responsabilités seuls. Pas d'expédition en Russie ! dit M. Renaudel. Pas d'expédition en Russie ! a dit le parti socialiste.

Oui, ajoute M. Abrami, pas d'expédition en Russie dit le gouvernement français. Nos chefs ont reçu l'ordre de ne pas se mêler de la politique intérieure russe et le président du conseil m'autorise à déclarer que pas un homme de plus ne sera envoyé en Russie.

Je vous ai fait connaître nos effectifs, il n'y aura pas un homme de plus.

MM. Bracke et Cachin : Rappelez les autres.

M. Abrami : Les relèves s'opèrent à l'heure actuelle, par un de ces hommes ne sera remplacé. La politique de la France est simple; elle a été fixée par le ministre des affaires étrangères. Elle consiste à prêter aux petites puissances, nos alliées, l'appui de la France pour les protéger contre les bolcheviks. Nous les assisterons en armes, en matériel. Cette politique, nous la pratiquons avec nos alliés. Cette politique est celle de nos alliés.

M. Abrami lit l'ordre du jour du groupe radical-socialiste, qui répudie énergiquement le bolchevisme en réprouvant une expédition. Le rejet du crédit de 10 millions implique la défiance envers le gouvernement. C'est un acte de méfiance envers lui en temps que représentant de la force. Le gouvernement pose sur ce vote la question de confiance.

M. Viollette voit une contradiction entre ce discours et celui du ministre des affaires étrangères. Est-ce convenu que dans un mois il n'y aura plus un soldat français en Russie ?

M. Pichon : Pas le moins du monde.

M. Viollette : Va-t-il rester des hommes en Russie ?

M. Pichon : Oui !

M. Viollette : Je prends à témoin l'unanimité de nos collègues que M. Abrami nous a dit le contraire. Un gouvernement qui se manifeste par ce jeu de balance, cela le juge et peut-être le déconsidère.

L'orateur s'inscrit en faux contre cette théorie que l'expédition de Russie est internationale. On ne peut disposer des destinées de la France sans le parlement. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) Alors demain la Conférence des alliés pourrait nous engager sur divers points du globe ? Nous ne le permettrons pas.

M. Abrami : C'est un lapsus, ce n'est pas la Conférence qui nous a envoyés en Russie, c'est le consentement de tous les alliés. C'était avant la Conférence et il y a eu deux votes approbatifs de la Chambre. Le gouvernement n'acceptera pas l'amendement Renaudel, parce qu'il n'est pas clair et, comme nous ne voulons pas d'un second Lang-Son, je vous demande de vous prononcer nettement, car il ne faut pas d'équivoque au bout de laquelle est peut-être la révolution. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Franklin-Bouillon, président de la commission des affaires extérieures, demande à M. Pichon de répondre à son discours.

M. Pichon : M. Franklin-Bouillon a porté contre notre diplomatie des attaques contre lesquelles j'ai le devoir de protester. Il a porté contre la Conférence des accusations auxquelles en un pareil moment j'estime que le gouvernement ne doit pas répondre. C'est une question de confiance, et la Chambre doit dire si elle a ou non confiance dans le gouvernement.

Je comprends son anxiété et celle du pays, alors que nous ne sommes pas encore arrivés à la paix. Rappelez-vous ce que vous a dit le président du conseil il y a trois mois : qu'il lui serait presque impossible de vous renseigner sur les négociations de la Conférence.

Et, d'ailleurs, n'en a-t-il pas été de même ailleurs qu'en France ? Il n'y a pas de Congrès américain qui délibère en ce moment, pas de Chambre des communes en Angleterre qui délibère, pas de Chambre des députés en Italie qui délibère sur ces questions; et M. Lloyd George n'a-t-il pas dit, il y a quelques, que ce serait un malheur que les négociations à la Conférence puissent faire l'objet d'un débat préalable dans une assemblée délibérante ?

Le ministre des affaires étrangères ajoute : **C'est la position très nette que le gouvernement a prise et qu'il prend encore aujourd'hui jusqu'à ce qu'il puisse vous apporter dans quelques jours les préliminaires de paix.**

En attendant, le gouvernement vous demande de votre confiance. Il y a une thèse d'après laquelle des délibérations de la Chambre aideraient le gouvernement, mais elles le lieraient trop étroitement. Au moment où se poursuivent les négociations les plus d ifficiles, celles de nos frontières, rappelez-vous le mot de Thiers : « Qu'on ne change pas de chevaux au milieu du gué. » Si vous ne nous donnez pas votre confiance, c'est sans regret et avec la volonté bien arrêtée de soutenir ceux qui nous succèderaient que nous abandonnerions le pouvoir. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Franklin-Bouillon réplique qu'en parlant au nom de la commission des affaires extérieures...

M. Arago : Pas unanime.

M. Franklin-Bouillon : ...il n'a pas porté atteinte à notre diplomatie. J'ai seulement dit qu'on ne m'avait répondu sur aucun point. Je n'ai pas attaqué la Conférence, j'ai seulement reproché à M. Clemenceau d'avoir fait ajourner à la fin les questions vitales pour nous.

L'orateur reproche au gouvernement de ne pas s'appuyer au moins sur la commisssion des affaires extérieures. Le gouvernement a imposé le régime du silence au parlement, tenu dans l'ignorance de tous les faits, et le chef de ce gouvernement n'a cessé de harceler les chefs des précédents gouvernements, notamment celui qui a fait l'expédition de Salonique. (Applaudissements.)

Le gouvernement a écarté les conseils des commissions. Il a voulu agir seul. Aussi est-il à craindre que ce gouvernement n'ait pas toute l'autorité vis-à-vis de ses alliés. Ayant fait ce que me dicte ma conscience, je vous laisse la responsabilité d'avoir agi seul et sans le concours du parlement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. René Renoult : Puisque le gouvernement est décidé à écarter l'expédition de Russie, je suis décidé à voter pour un gouvernement qui, d'accord avec les commissions parlementaires, a dirigé heureusement la défense nationale et veut faire aboutir nos justes revendications.

La Chambre maintient sa confiance au gouvernement

L'amendement Renaudel, sur rejet uquel le gouvernement a posé la question de confiance, est repoussé par 362 voix contre 131.

La Chambre revient ensuite à la question purement budgétaire.

On adopte un amendement de **M. Emmanuel Brousse**, réduisant de cinq millions le chapitre sur le service militaire des chemins de fer et on en écarte plusieurs.

On décide d'inscrire à l'article 1er un crédit de cinq millions destiné aux constructions d'habitations à bon marché.

Après observations de **M. Bécays**, on adopte l'article 1er, qui ouvre au ministre, en vue de faire face aux dépenses exceptionnelles des services civils, des crédits provisoires s'élevant à la somme totale de 8 milliards 514 millions 582,556 francs.

On adopte les articles 2 et 3.

L'ARMÉE DU RHIN

A propos de l'article 4, relatif à l'entretien des troupes d'occupation en pays ennemi, **M. Jean Bon** veut savoir quels sont les effectifs français en pays rhénan.

M. Abrami : 350,000 hommes.

M. Jean Bon : Et nos alliés ?

M. Abrami : Ce chiffre ne nous appartient pas; il appartient à nos alliés et nous ne pouvons vous fournir les effectifs américains et britanniques sans l'autorisation de ces gouvernements alliés.

M. Jean Bon : C'est inadmissible que nous soyons ainsi soumis à nos alliés !

Sur une question de **M. Grodet, M. Georges Leygues**, ministre de la marine, annonce que la flottille du Rhin comprend 25 unités.

Les crédits militaires votés

Après une déclaration de M. Bracke, au nom de ses amis socialistes qui ne voteront pas les crédits, ceux-ci sont néanmoins votés par 411 voix contre 97.

On adopte ensuite un cahier de crédits additionnels.

La prochaine séance est fixée à lundi, à quinze heures.

La séance est levée à 3 h. 35 du matin.

AU SÉNAT

Paris, 29 mars. — Le Sénat a tenu ce soir, à cinq heures, une courte séance dans l'intention de discuter le projet relatif aux douzièmes provisoires, dans le cas où la Chambre en aurait fini avec ce débat. Cette éventualité ne s'étant pas produite, on s'est borné à voter presque sans discussion trois propositions de loi qui figurent à l'ordre du jour : la première relative au budjet des monnaies; la seconde fixant, pour les jugements de séparation de corps qui n'ont pu acquérir force de chose jugée par suite de la guerre, le point de départ du délai de trois ans, prévu par l'article 310 du code civil pour leur conversion en divorce; adopté après observations de MM. Jenouvrier et Catalogne, rapporteur; la troisième modifiant les dispositions des articles 244 et 252 du code civil, relatifs à la transcription des jugements et arrêts en matière de divorce.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Sur la proposition de M. Henry Simon, ministre des colonies, la mission de M. Diagne, député du Sénégal, comme haut-commissaire des troupes noires a été renouvelée.

A LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

IL Y AURAIT

une triple frontière FRANCO-ALLEMANDE

Londres, 30 mars. — La principale difficulté en ce qui concerne la frontière occidentale de l'Allemagne que le conseil des Quatre s'occupe de régler en ce moment réside dans l'attribution du grand bassin de mines de charbon de la vallée de la Sarre. La France a absolument besoin de la production de ce bassin minier en compensation de la destruction de ses mines de charbon du Nord. Or, cette région est habitée par une population essentiellement allemande, et l'un des axiomes de la politique anglo-saxonne à la Conférence de la paix est d'éviter la création d'une sorte d'Alsace-Lorraine allemande qui pourrait devenir la source de froissements internationaux dans l'avenir.

La solution pratique probable de cette difficulté semble devoir être trouvée dans l'établissement de trois sortes de frontières occidentales pour l'Allemagne :

1° Une frontière territoriale;
2° Une frontière économique;
3° Une frontière militaire.

La première sera la limite politique régulière des territoires sur lesquels la France et l'Allemagne exerceront leur plein droit de souveraineté.

La seconde se trouverait en partie un peu à l'est et comprendrait la vallée de la Sarre. La France aurait des droits prépondérants d'exploitation commerciale et industrielle jusqu'à cette frontière. En d'autres termes, elle pourrait exploiter les ressources naturelles de cette région comme si elles lui appartenaient en propre, et l'Allemagne ne pourrait pas les taxer.

La troisième sera presque certainement limitée par le Rhin. Elle comprendra la zone dans laquelle toute organisation militaire allemande sera interdite.

Contre le bolchevisme

Paris, 29 mars. — Les mesures d'ordre militaire qu'il est question de prendre en présence du danger créé par l'établissement d'un régime bolcheviste à Budapest sont encore soumises aux délibérations des gouvernements alliés. Toutefois, il paraît dès maintenant sûr qu'une certaine quantité de matériel et d'équipement sera envoyée à la Roumanie.

La Commission financière allemande a quitté Weimar

Bâle, 29 mars. — On mande de Weimar que la commission financière allemande a quitté Weimar, se rendant à Spa, où elle attendra des instructions pour entrer en France.

Avant son départ, la commission a reçu des instructions du gouvernement d'empire pour les négociations de Versailles. Ces instructions portent sur toutes les questions pendantes, principalement sur le paiement du ravitaillement de l'Allemagne. Cent millions de marks sont déjà versés et vingt millions sont prêts pour une nouvelle livraison.

La discussion portera aussi sur les possibilités d'exportation et la question connexe des listes noires.

La durée des négociations est inconnue, mais celles-ci pourraient se prolonger jusqu'à l'arrivée de la délégation à la Conférence de paix, à laquelle la commission financière se joindrait.

Les préparatifs pour le Congrès de Versailles

Paris, 30 mars.

Les séances auront lieu au palais, dans le corps du bâtiment où se trouve la galerie des glaces. C'est dans cette salle historique que se tiendront d'ailleurs les réunions plénières. On se souvient que l'empire allemand fut proclamé dans la galerie des glaces le 18 janvier 1871.

Autour de la galerie des glaces six grandes salles seront aménagées et meublées. Deux serviront de salles de réunion pour les commissions; deux autres sont destinées aux entretiens des chefs de gouvernement; enfin les autres pièces seront utilisées par les secrétaires des délégations. Des installations spéciales seront faites pour la presse.

Les Allemands, qui viendront au nombre de deux cents environ, seront logés dans un hôtel de la ville, qui sera réquisitionné, mais, jusqu'ici, tous les propriétaires pressentis se sont refusés à les recevoir. Les préparatifs d'installation devront durer au moins trois semaines et ce n'est guère qu'au lendemain de Pâques, au plus tôt, que pourra commencer le Congrès des préliminaires de paix.

La mission interalliée en Pologne rentre à Paris

Varsovie, 29 mars. — La mission de la conférence interalliée, en Pologne, a terminé ses travaux. **Elle quitte Varsovie dimanche pour retourner à Paris.**

M. Taberenski, président du conseil, partira dimanche pour Paris. Son voyage est une conséquence de l'alliance avec l'entente.

L'alliance de la Pologne avec l'Entente

Varsovie, 30 mars. — La commission interalliée a donné un banquet en l'honneur du chef de l'Etat, du gouvernement, du bureau et des présidents des commissions de la Diète.

Au dessert, dans un toast très applaudi, M. Noulens a souligné la manifestation inoubliable à laquelle tous les partis de la Diète se sont associés hier en confirmant solennellement l'alliance de la Pologne et de l'Entente et en exaltant l'union, le patriotisme et l'esprit de sacrifice de toutes les classes de la population.

M. Noulens a ajouté que les meilleures volontés avaient besoin d'être guidées, et a rendu hommage à la sagesse dont la population polonaise a déjà donné des preuves.

« Cette sagesse, a-t-il ajouté, sera hautement appréciée par les gouvernements de l'Entente qui, en alliés, sont décidés à vous venir en aide pour qu'un jour la puissance de la Pologne fortifie encore la puissance de leurs peuples. Le concours des nations de l'Entente vous est acquis. »

M. Paderewski, répondant à M. Noulens, a montré que la résurrection de la Pologne vient autant de l'invincible patriotisme, du courage et de l'endurance du peuple polonais que de l'aide victorieuse des puissances libératrices de l'Entente. La Pologne veut se montrer reconnaissante envers ses amis. Elle n'a jamais failli à son devoir; son cœur est pur comme ses mains sont propres.

Parlant ensuite de la mémorable séance tenue par la Diète, M. Paderewski a ajouté :

« Cette séance vous a démontré pleinement notre ardent et profond amour pour la France et notre reconnaissance pour les puissances alliées et les Etats-Unis. »

Ces discours ont été chaleureusement acclamés.

Le général Mangin ira en Hongrie et le général Henrys en Pologne

Paris, 29 mars. — Nous croyons pouvoir confirmer que le général Mangin sera chargé de diriger les opérations en Roumanie et en Hongrie.

Le général Henrys quittera incessamment la France pour se rendre en Pologne, où il doit se mettre à la tête des armées de nos alliés.

Trois vapeurs allemands arrivent à Cherbourg

Cherbourg, 29 mars. — Les vapeurs allemands « Java », « Secundus », « Burgmeister-von-Nelle », mis à la disposition de la France pour le ravitaillement sont arrivés en rade. Des équipages français ont embarqué à bord.

PAGE D'HISTOIRE

Une révélation sensationnelle du général Messimy

La création de l'armée de Paris et la victoire de la Marne

Paris, 30 mars. — Au cours de la déposition qu'il fit avant-hier devant la commission d'enquête des quarante-quatre sur la question de Briey, le général Messimy, qui était ministre de la guerre au moment de l'agression allemande en 1914, après avoir fourni des renseignements sur la manière dont avait été conçue la couverture du bassin de Briey par les troupes françaises, eut à répondre à la question suivante :

« Savez-vous pourquoi, au milieu d'août, le grand quartier général n'a pas profité de ce que Briey n'était pas occupé par des forces ennemies importantes pour reprendre la ville et les mines avoisinantes ? »

Le général Messimy a déclaré que le principe adopté par le gouvernement avait été de laisser au grand quartier général français l'indépendance et la liberté les plus absolues au point de vue de la conduite des opérations. C'est ainsi que le gouvernement n'intervint nullement dans les opérations qui eurent lieu entre la déclaration de guerre et le 25 août 1914.

« Je n'ai, a-t-il ajouté en substance, violé qu'une seule fois le principe qui laissait au général en chef le soin de disposer en toute liberté de ses armées. Ce fut au lendemain de la bataille de Charleroi. Le général Galliéni avait été jusqu'à ce jour mon conseiller technique. Dans la nuit du 24 au 25 août, à ce moment tragique où je recevais la confirmation de la défaite que venaient de nous infliger les Allemands, où nous pouvions considérer comme inévitable la ruée des régiments impériaux sur Paris et leur arrivée sous les murs de la capitale dans un délai de dix jours, j'examinai avec le général Galliéni les moyens de sauver Paris, car nous étions convaincus tous deux que la prise de la capitale de la France équivaudrait à la fin de la guerre et à la mort de notre pays.

» Après avoir confié au général le poste de gouverneur de Paris, sa nomination ne devant être officielle que le 26 août, et avoir constaté que la défense de la capitale n'était pas assurée, je décidai, en accord entier avec lui, d'adresser au général en chef l'ordre ci-dessous :

« 25 août, 5 heures matin. — Ordre au général commandant les armées du Nord-Est : Si la victoire ne couronne pas les efforts de nos armes, et si les armées sont réduites à la retraite, une armée de trois corps actifs au minimum devra être dirigée sur le camp retranché de Paris pour en assurer la garde. Il sera rendu compte de la réception de cet ordre. — MESSIMY. »

Cet ordre, qui fut porté par un officier en auto et remis au grand quartier général, était accompagné d'une lettre d'envoi dont voici un extrait :

« Ci-joint un ordre dont l'importance capitale ne vous échappera pas : ordre de donner à Paris une garnison minimum de trois corps d'armée actifs en bon état, en cas d'échec. Il va de soi que la ligne de retraite du reste de l'armée devrait être tout autre et couvrir le centre et le sud de la France. Nous sommes décidés à la lutte à outrance et sans merci.

» Affectueusement vôtre.

» MESSIMY. »

Cet ordre, selon certains, a eu évidemment sur l'instruction générale du grand quartier général du 25 août 1914 au soir, et qui est à l'origine de la manœuvre de la Marne, une influence considérable. C'est la présence sous Paris d'une armée constituée à la hâte, soit avec des troupes venant de l'Est, soit avec la 45e division d'Afrique, que M. Messimy avait tenue en réserve au moment où elle débarquait, qui permit au général Galliéni de livrer et de gagner la bataille de l'Ourcq, dont l'influence fut décisive sur l'ensemble de la bataille de la Marne.

L'ancien ministre de la guerre a terminé sa déposition en exposant que, resté aux armées du 1er septembre 1914 au 15 janvier 1919, il n'avait pas cru devoir jusqu'à ce jour révéler cet important document, mais qu'il considérait comme l'honneur de sa vie d'avoir ce jour-là, d'accord avec celui qui devait être le vainqueur de l'Ourcq, et qui était alors son conseiller technique, donné un ordre formel et précis au général commandant en chef.

Ce que disent les Journaux

L'ACQUITTEMENT DE VILLAIN

Le verdict des jurés de la Seine acquittant à l'unanimité le meurtrier de Jaurès soulève déjà des controverses.

L'**Humanité**, par la plume de M. Marcel Cachin, le rejette avec véhémence :

« Ou bien les jurés ont eu souci d'affirmer que le véritable assassin de Jaurès n'était pas sur les bancs de la cour d'assises; que, les responsables dont il fut l'instrument étant absents, ils ne voulaient pas retenir le misérable comparse qui avait, en un jour de folie, tenu en ses mains ce revolver qui tua notre ami. Ou bien ce jury de classe approuvait en son intime l'acte abominable du meurtrier. On nous dit que sa décision fut brève. Alors, c'est un défi jeté par ces quelques bourgeois aveugles à tout un peuple de travailleurs. Leurs épaules portent une responsabilité effroyable dont peut-être ils n'ont pas mesuré l'exacte portée. »

Par contre, à l'autre pôle, à l'**Action française**, M. Maurice Pujo proclame : verdict de pitié, de sagesse et de raison :

« Ce verdict refuse d'absoudre les erreurs et les fautes que la France envahie, ruinée, ensanglantée a payées encore plus cher que Jaurès. Imprudents, ses avocats avaient essayé de faire proclamer comme vertu l'imprévoyance, l'insouciance, la folie d'une politique qui faisait le jeu de l'ennemi et aurait abouti à la défaite, à la destruction de la patrie. C'est à ces prétentions que le jury représentant la France blessée mais victorieuse a répondu : non. Cette parole décisive de la magistrature populaire affermira le cœur de notre pays, qui veut vivre, et, retentissant plus loin encore, ira dire jusqu'à l'Orient bolcheviste que la France n'est pas mûre pour l'anarchie. »

Entre ces extrêmes, M. Charles Chaumet écrit, dans l'**Avenir**, que ce verdict est regrettable, car la justice eût dû s'arrêter à un degré entre le châtiment suprême et l'absolution. Comment l'expliquer ?

« On a transformé le procès en un procès politique. Perdus dans ces controverses, les malheureux jurés ont cru évidemment qu'on les faisait juges d'opinions qui étaient contraires aux leurs. Ils ont oublié l'objet précis du procès, qui se résume au fond dans cette simple formule : a-t-on le droit de tuer un adversaire politique, sous prétexte qu'on juge son action nuisible au pays, à la religion ou à des intérêts qu'on estime supérieurs ? Prenons garde ! acquitter Villain, ce n'est pas seulement amnistier le meurtre politique qui a frappé avant-hier Jaurès, hier Clemenceau, demain un troisième; c'est encourager ces polémiques odieuses, indignes de la presse, qui excitent les pires passions et attisent tous les fanatismes. »

M. Gustave Hervé (la **Victoire**) déplore aussi le verdict, qui sera considéré par une partie de la classe ouvrière comme un défi. Mais :

« Il faut dire aussi, comme circonstance atténuante pour le jury, que l'ancien parti de Jaurès a bien travaillé pour l'acquittement de son assassin par son attitude dans les trois dernières années de la guerre. Qui a-t-on fait défiler devant la cour d'assises ?

» Renaudel, Albert Thomas, Marcel Cachin, Jean Longuet !

» Comment le jury n'aurait-il pas acquitté Villain pour le plaisir de souffleter le maître sur la joue de ses disciples ? »

Le **Figaro** est du même avis :

« Ce qui explique avant tout cet acquittement, c'est la réaction du jury contre l'excès des louanges à la victime. On a voulu faire contresigner par le jury de la Seine l'apologie de l'ancien chef du parti socialiste. Si les parlementaires, qui ont deux palais à eux, avaient laissé tranquillement dans le sien la justice à son œuvre, le verdict peut-être ne se fût pas si nettement tourné contre certains d'entre eux. »

NE NOUS LAISSONS PAS DUPER

Il y a un raisonnement qui s'exprime sous cette forme : « N'allons pas trop loin dans nos exigences, de peur de créer en Allemagne un mouvement vers la revanche. » Le **Matin** veut espérer que nos alliés ne se laisseront pas impressionner par ce raisonnement, qui serait puéril, car :

« Qu'elle ait ou non perdu ses droits politiques sur la rive gauche du Rhin, qu'elle ait ou non perdu tout le bassin de la Sarre, l'Allemagne vaincue, obligée de réparer, privée de ses colonies et amputée de l'Alsace-Lorraine et des provinces polonaises ne pensera qu'à la vengeance. Elle y pense déjà. C'est un grand malheur, mais c'est ainsi, et il serait fou de se le dissimuler. La seule concession que l'on pourrait faire à un pays dont la population augmente, ce serait de lui restituer quelques territoires africains; mais vouloir le ménager en affaiblissant notre défense contre son retour agressif possible, c'est une faute que la France ne saurait admettre. Un chef militaire illustre disait hier : « Nos soldats sont » arrivés au Rhin après l'avoir rêvé pendant » plus de quatre ans. Leur présence au bord » du Rhin est pour eux la preuve de la vic- » toire et le seul gage de la sécurité future » de la France. Allez leur dire de renoncer » aux bastions qu'ils ont conquis. Moi, je ne » m'en charge pas. »

LES TROUPES ALLIÉES SOUS MANGIN AU SECOURS DE LA POLOGNE ET DE LA ROUMANIE

Abandonnant momentanément le gros débat sur la frontière occidentale, le Conseil des Quatre a envisagé hier, avec la collaboration du maréchal Foch et du général Diaz, les mesures nécessitées par les événements de Hongrie. Aucune hésitation n'est d'ailleurs possible, estime Saint-Brice, du **Journal**. Et voici pourquoi :

« Il faut renforcer la Pologne et la Roumanie, afin d'empêcher la jonction des éléments anarchiques de Budapest et de Moscou, et de rétablir le plus tôt possible la cloison étanche. La situation est très analogue dans les deux centres, où il s'agit d'organiser la résistance. Deux pays durement éprouvés par la guerre, saignés à blanc par l'occupation allemande, réclamant à cor et à cri qu'on les ravitaille en vivres, armes et approvisionnements.

» L'intervention des alliés est aussi nécessaire à Bucarest qu'à Varsovie, car la menace d'investissement n'est pas moins pressante dans le sud que dans le nord. Seule, une direction énergique peut donner de la cohésion aux éléments excellents qui restent dispersés sur le front oriental. Le général auquel les gouvernements alliés confient cette lourde tâche est un de ceux dont le nom est resté lié aux actions les plus vigoureuses de la guerre. Sous les ordres du général Mangin, qui aura comme lieutenant à Varsovie le général Henrys, les armées roumaine et polonaise sauront déjouer les espoirs de revanche de la barbarie vaincue. »

Le transport des vins

Paris, 29 mars. — Le groupe viticole du Sénat vient d'appeler à nouveau et avec la plus formelle insistance l'attention du gouvernement sur l'urgence d'intensifier les transports de vins en provenance du midi par la mise à la disposition du commerce comme aussi des propriétaires récoltants d'un matériel en wagons réservoirs et en plates-formes correspondant aux nécessités de l'écoulement de la récolte.

Bien qu'à ce sujet des engagements formels aient été pris vis-à-vis des délégations du Midi les 13 et 14 mars, par les ministres compétents, il constate avec regret que ces engagements n'ont pas encore reçu leur exécution. Les programmes de trains de vins qui devaient être mis à la disposition des Chambres de commerce sont virtuellement arrêtés. Seuls un certain nombre d'expéditeurs privilégiés ont eu à leur disposition du matériel fourni par le ravitaillement. L'ensemble du négoce patenté, les commerçants mobilisés et les propriétaires sont dans l'impossibilité d'expédier à leur clientèle du vin dont les régions non productrices continuent à manquer.

Il en résulte pour les consommateurs le maintien des prix élevés; pour les producteurs une crise qui s'aggrave de jour en jour. Le groupe viticole du Sénat a, dès le premier jour de sa constitution, dénoncé aux ministres responsables les causes de cette crise. Il répète aujourd'hui avec plus de force encore qu'elles résident uniquement dans la mauvaise organisation des transports, le manque de surveillance de la rotation des wagons-réservoir, l'inutilisation des plates-formes qui demeurent sans emploi sur les réseaux, l'inobservation des prescriptions de la circulaire du ministre des transports, en date du 3 mars.

Il demande au ministre du ravitaillement de hâter d'urgence la libération totale des wagons-réservoirs qui ne sont pas indispensables à l'alimentation des armées; au ministre des transports d'établir un programme d'emploi des plates-formes assez large pour assurer l'écoulement normal et progressif vers les centres de consommation des 16 millions d'hectolitres qui ne peuvent sortir actuellement des celliers des vignerons français.

Le groupe viticole décide d'insister auprès du gouvernement pour que les desiderata ci-dessus reçoivent une prompte satisfaction.

Les spéculateurs traqués

Aix-en-Provence, 29 mars. — La cour d'appel d'Aix a élevé à dix mois de prison et 20,000 francs d'amende les peines prononcées par le tribunal correctionnel de Marseille contre le sieur Gauthier, ancien président du Conseil d'arrondissement de Marseille, pour spéculation sur les sucres. Les complices ont été frappés de peines variant de un à quatre mois d'emprisonnement et de 50 à 5,000 francs d'amende.

LE « JOURNAL OFFICIEL »

Pour la suppression du travail de nuit dans les boulangeries

Paris, 30 mars. — Le « Journal officiel » publie ce matin la loi tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries.

EN ALLEMAGNE

Le Bassin de la Ruhr EN EFFERVESCENCE

LE GOUVERNEMENT PRÉVOIT DE SÉRIEUSES MESURES DE DÉFENSE

Berlin, 28 mars (transmis par Bâle). — Une grave effervescence commence à se manifester dans le bassin de la Ruhr. Pour une raison insignifiante, un compte rendu tendancieux paru dans un journal bourgeois au sujet d'une démonstration ouvrière, la petite ville de Witten a été récemment le théâtre de fusillades dans les rues, qui ont coûté la vie à une quinzaine de personnes.

Depuis lors, aucun jour ne se passe sans que les villes d'Annen, de Bochum, de Dortmund, de Dusseldorf ne soient le théâtre de scènes de violence.

La semaine dernière, 7,000 ouvriers de Bochum ont fait des démonstrations pour obtenir des vivres. Cette semaine, ce fut à Dortmund qu'eurent lieu de semblables démonstrations.

Les mineurs formulent de nouvelles exigences et menacent de faire la grève générale s'ils n'ont pas satisfaction. Ils trouvent de la solidarité parmi les fonctionnaires. Les communistes et les socialistes indépendants prêchent ouvertement la violence pour procurer au peuple la nourriture, les vêtements et le logement.

Les ouvriers de Bochum ont empêché la formation d'une garde bourgeoise. On prévoit une prochaine tentative spartakiste de s'emparer des banques et des journaux, dont les gardes ouvrières ne sont plus actuellement très sûres. Les communistes de Dusseldorff ont déclaré hier qu'ils organisent un soulèvement général. Cependant, le gouvernement majoritaire de Berlin semble faire un sérieux effort pour s'armer contre le danger spartakiste. Il fait de grands préparatifs pour repousser l'assaut qu'il croit devoir subir prochainement à Berlin.

L'organe indépendant la « Freiheit » publie à cet égard une circulaire du ministre de la guerre prussien Reinhardt demandant qu'on ouvre des listes d'enrôlement pour la protection individuelle des citoyens, en dehors de tout parti. Au signal d'alarme, ces citoyens devraient se rendre en un lieu déterminé d'avance, où ils seraient armés par un magistrat. Le ministre recommande également l'organisation rapide de la grève bourgeoise.

Les préparatifs de combat, dit la circulaire, sont poussés si loin que des rencontres sanglantes ne peuvent être évitées. Les attaques dont le gouvernement majoritaire a été l'objet hier, à Weimar, de la part de la Droite comme des indépendants, et le langage des journaux conservateurs et socialistes extrémistes, ne permettent plus de douter que **la situation générale est extrêmement tendue et que des événements graves sont probables à brève échéance.**

La révolution en Hongrie

Le départ de la mission française

Bâle, 29 mars. — Des nouvelles de Pressburg confirment que la mission française du lieutenant-colonel Vix est partie le 26 mars de Budapest dans la direction de Belgrade.

La révolution de Budapest racontée par un témoin

Prague, 30 mars. — Un membre de la mission militaire tchéco-slovaque à Budapest dépeint comme suit le coup d'Etat révolutionnaire :

« Les marins parcouraient la ville en auto, tirant des coups de feu. L'équipe d'un monitor anglais a été désarmée de force; le monitor a été pris sous le feu de l'artillerie; un officier anglais a été tué, un officier serbe blessé.

» On pille dans les environs de Budapest. La population demande en majorité le secours immédiat de l'Entente. Le bolchevisme n'a pas encore pénétré dans la population. Il s'agit plutôt d'une dictature de sans-travail et de pillards que d'une révolution communiste. »

En Russie

LES BOLCHEVIKS MIS EN DÉROUTE PAR LES LETTONS

Stockholm, 29 mars. — On mande de Libau qu'un violent combat, qui a duré pendant deux heures et demie, a eu lieu entre les troupes lettonnes et un régiment bolchevik sur la ligne du chemin de fer entre Mitau et Tockum.

L'ennemi, qui a fait usage de balles dum dum, a pris la fuite en désordre, abandonnant un grand nombre de tués et de blessés. Du côté des Lettons, il y a huit morts et vingt cinq blessés. Kalmzeen et Kemmern seraient occupés par les Lettons.

Libau, 29 mars. — Le communiqué officiel de l'état-major letton annonce que les troupes nationales et lettones ont pris la ville de Schlock, à 30 kilomètres à l'ouest de Riga, et celle de Kalmzeem.

BOLCHEVIKS BATTUS PAR LES JAPONAIS

Tokio, 30 mars. — Les bolcheviks, dans la province de l'Amour, ont attaqué les paysans dans plusieurs localités. Le 15 mars un détachement japonais fort de 300 hommes a été cerné par des forces ennemies de beaucoup supérieures en nombre dans les environs de Potchikaleo, au nord-est de Blagovestchenk. Après un combat acharné d'un jour, l'ennemi s'est retiré, laissant 25 morts sur le champ de bataille. Les Japonais ont perdu 12 hommes.

Le bolchevisme en Bessarabie

Paris, 29 mars. — D'après des nouvelles de source allemande, l'insurrection bolcheviste en Bessarabie, que des nouvelles autrichiennes ont signalée récemment, aurait progressé jusqu'au Danube.

LES TROUBLES D'ÉGYPTE

Un avertissement du général Allenby aux notables

Le Caire, 30 mars. — Le commandant en chef a convoqué, le 28, les principaux notables égyptiens. Il leur a dit que jusqu'ici il n'avait employé que des mesures défensives, que son devoir est de continuer à restaurer l'ordre, mais que n'ayant pas atteint son but par ce moyen, il se trouve maintenant dans la nécessité d'employer des mesures de répression. Il a ajouté que le devoir de tout patriote égyptien est de trouver les moyens qui peuvent amener le plus tôt possible les résultats désirés avec le moindre dommage pour l'Egypte.

Le commandant en chef a terminé par cet **avertissement** : « Mon intention est de faire mon devoir. C'est à vous de remplir le vôtre. »

En Irlande

ÉVASION DE PRISONNIERS SINN-FEINERS

Londres, 30 mars. — Vingt prisonniers sinn-feiners se sont échappés hier d'une prison de Dublin. Parmi les évadés se trouvent le député Walsh, qui vient d'être jugé en conseil de guerre, et le député Beaseley, qui devait paraître devant la même juridiction.

On dit que les gardiens ont été saisis par une bande de sinn-feiners, tandis que d'autres escaladaient une muraille de 30 pieds de haut au moyen d'une corde et en présence de la foule.

FEUILLETON DE *LA PETITE GIRONDE* du 31 mars 1919 (74)

La Voix sur le Fil

Grand roman cinématographique en 15 épisodes

Par MM. Paul BERTHELOT et René PUJOL

ONZIEME EPISODE

L'appareil enregistreur de la pensée

CHAPITRE LXXXII

Le comique grime

(Suite)

— Bonsoir ! bonsoir ! cria-t-il d'une voix qui sonna comme une trompette.

Il échangea quelques quolibets avec le chef d'orchestre, et une cabriole l'amena au centre de la salle.

Les comiques américains se différencient des nôtres en ce sens qu'ils font participer directement le public à leurs blagues. Ils causent avec les spectateurs, font des jeux de mots, comme les « minstrels » qui ont fait fureur en Europe vers la fin du dix-neuvième siècle.

Le comique du Poisson-d'Or avait de l'esprit. Ses plaisanteries étaient assez neuves. Il n'avait pas le génie comique d'un Grock, mais ses facéties plurent à tout le monde.

Il chanta plusieurs chansons ni plus ni moins sottes que celles qu'on entend habituellement au music-hall.

Entre chaque couplet, il s'installait à une table, n'importe laquelle, vidait un verre, mordait dans un fruit, embrassait une jolie femme — tout cela avec une telle bonhomie que nul ne songeait à se fâcher.

Il se mit ensuite à danser. C'était un « claquettomane » de tout premier ordre. Ses semelles de bois cliquetaient en mesure, avec une extraordinaire rapidité, et sa gigue obtint un tel succès qu'il fallut la recommencer.

Il s'exécuta de bonne grâce. Après quoi, il fit signe à l'orchestre de jouer un morceau pour lui permettre de se reposer.

S'approchant de la table de Dyler et de Marion, il prit une grosse rose-thé dans un vase de grès et en orna son revers.

— Ne vous gênez pas !... fit Dyler en riant.

Mais le comique se pencha vers lui, et lui souffla à l'oreille :

— Monsieur Dyler, prenez garde à votre cœur !...

CHAPITRE LXXXIII

L'heure du baiser

Le chef de la Sûreté avait laissé sous les ordres de son fils Paul et du gros Robertson les hommes chargés de cerner le Poisson-d'Or.

Les inspecteurs et les agents étaient disséminés dans les rues avoisinantes, si bien que leur présence n'attirait pas l'attention.

Paul et Robertson étaient restés longtemps assis dans une automobile. Puis ils en étaient descendus pour se dégourdir les jambes.

— On ne nous a laissé que des rôles de sous-ordres, disait Robertson, sans la moindre amertume d'ailleurs.

— Mon père préfère que je sois loin de lui, dit Paul Cronin. De cette façon, il peut faire des bêtises tout à son aise.

— S'il vous entendait...

— Je ne me gênerais pas davantage.

— Deviendriez-vous bolchevik ?

— Pas le moins du monde !... Mais j'en ai assez de voir repousser mes idées, sans qu'on me les laisse exposer. Mon père est un despote.

— Il a une valeur.

— C'est entendu... Mais ses belles qualités sont annihilées par ses défauts... Il est trop impulsif et trop obstiné... J'aime infiniment mieux Leroy, qui est un policier prudent et intelligent.

— Vous croyez ?... fit le gros Robertson, qui contredisait rarement ses interlocuteurs.

— C'est un maître, dit Paul. Je serais très content de toujours travailler sous ses ordres.

Robertson changea de conversation :

— Savez-vous qu'il est presque minuit ?...

— On s'ennuie ferme, ici !

— Comme on dit en France, « on s'y fait vieux. »

— Si nous entrions ?...

Robertson regarda le fils Cronin avec une véritable stupeur.

Entrer alors que le chef de la Sûreté avait dit de rester devant la porte ? Mais c'était la rébellion pure et simple ! Et son âme d'honnête fonctionnaire était inaccessible à la révolte.

Au fond, quoi de plus commode que l'obéissance ? L'homme qui obéit n'a pas de soucis, pas de responsabilités. Il vit heureux, il ignore les tracas. Jamais l'insomnie ne gâte ses nuits. Il travaille docilement, et n'en demande pas davantage. Avoir un chef, c'est le secret du bonheur.

— Je veux voir, continuait Paul Cronin.

— Moi, je reste là, dit le gros Robertson.

— Vous n'osez pas me suivre ?

— Si... mais il faut quelqu'un pour grouper nos hommes si on a besoin d'eux.

— A tout à l'heure !

Robertson le vit s'introduire d'un pas délibéré dans le couloir du Poisson-d'Or. Et il l'admira comme on admire un phénomène, c'est-à-dire sans éprouver l'envie de lui ressembler.

La recommandation du comique grime avait bouleversé Dyler. Sa joie était subitement tombée. Il avait peur.

Il scruta le visage du pitre.

— Je ne le connais pas, dit-il. Marion, avez-vous entendu ce que cet homme vient de me chuchoter ?

— Non, dit Marion, indifférente.

— Il vient de me recommander de faire attention à mon cœur.

Elle ne sourcilla pas. Ce fut en vain que Dyler chercha à lire dans ses yeux. Ils n'exprimaient rien, pas plus la surprise que l'effroi.

On célébrait chaque soir au Poisson-d'Or l'heure du baiser.

Au premier coup de minuit, on éteignait toutes les lampes. Il était de bon ton de profiter de cette obscurité pour s'embrasser.

Mais, du premier étage, jaillissait un faisceau lumineux qu'un habile électricien fixait rapidement sur les soupeurs. Tour à tour, on voyait ainsi apparaître quelques secondes des couples enlacés. Et tout le monde riait, même les victimes de ces indiscrétions.

Il était minuit moins deux. Knight le Mage se leva, sans craindre cette fois d'être vu par Cronin. Il fit un signe à Dato et Harvey. Ce signe signifiait :

— Etes-vous prêts ?

— Oui, répondirent d'un geste les autres.

Et les douze coups de minuit commencèrent à sonner.

L'ombre absolue s'abattit sur la salle. C'est à peine si on apercevait quelques étoiles à travers les vitrages du plafond.

Des exclamations joyeuses retentirent. Des farceurs poussèrent de petits cris de femmes effarouchées, on perçut nettement des bruits de baisers.

Le projecteur se démasqua soudain. Le premier jet tomba sur Cronin, seul et renfrogné.

— Pas étonnant qu'il n'embrasse personne, dit une voix, il est trop laid !...

Le cercle de lumière était déjà sur un couple tendrement uni, puis sur une vieille dame rébarbative.

On ne pouvait naturellement plus voir le comique. En un tour de main, il s'était dépouillé de sa défroque de saltimbanque. A la place de l'histrion de tout à l'heure, il y avait un gentleman correct — c'était Leroy.

Le rayon fouillait maintenant l'obscurité tout à fait au bout de la salle. Le visage impassible de Marion se dessina, puis celui de Dyler.

Une seconde, Leroy aperçut, ou crut apercevoir, à plus d'un mètre de hauteur, une main qui se tenait seule dans l'espace.

Rapide comme l'éclair, il bondit. Parvenu derrière la banquier, il la prit sous les bras et le jeta à gauche avec une force incroyable.

Leroy sentit aussitôt une main palper sa poitrine. Il la saisit, broya le poignet de toutes ses forces, et cria d'une voix de stentor :

— Au secours !... au secours !...

Un tumulte indescriptible emplit immédiatement le Poisson-d'Or. Dyler, qui ne comprenait guère ce qui lui arrivait, s'enfuit au hasard.

La porte était trop loin. Il atteignit une fenêtre, l'ouvrit à tâtons, et sauta dehors. Il se trouva dans une courette sombre et déserte, pleine de détritus de toutes sortes. Cette cour lui parut belle comme le paradis.

— Je ne bougerai pas d'ici avant le jour, se dit-il.

Et il s'accroupit dans un coin, regrettant de ne pouvoir s'incorporer à la muraille. Jamais il n'avait plus vivement apprécié les charmes de la solitude.

Dans la grande salle, le vacarme continuait. L'électricien n'avait pas rétabli le courant. Leroy se cramponnait toujours à la main sans corps.

Il la tenait solidement, et en dépit des terribles efforts qu'elle faisait pour se dégager, il ne la lâchait point.

Ils renversaient des chaises et des tables. Des femmes glapissaient d'effroi...

Tout à coup, Leroy se sentit pris par derrière. Il asséna un formidable coup de coude dans l'estomac de son agresseur, qui poussa un juron.

C'était Cronin.

— Je suis Leroy !... cria le journaliste. Aidez-moi, je tiens la main !...

Mais le chef de la Sûreté ne comprit probablement pas, puisqu'il resserra son étreinte et tira fortement Leroy en arrière.

Ils tombèrent tous deux à la renverse. Leroy avait lâché la main.

Les lustres brillèrent de nouveau.

— Cronin, dit Leroy, vous venez de commettre un véritable crime !...

Le chef de la Sûreté n'eut pas le temps de répondre.

Le désarroi augmentait. Tout le monde se précipitait vers la sortie. Les hommes poussaient leurs compagnes, qui piaillaient à qui mieux mieux. Seule, Marion, toujours imperturbable, n'avait pas quitté sa place.

Soudain, un violent remous se produisit. Sur la dernière marche de l'escalier d'entrée, trois hommes à l'attitude menaçante se dressaient revolver au poing.

— Que nul ne bouge !... cria impérieusement le Mage. Nous ne ferons de mal à personne !...

Laissant Harvey et Dato braquer leurs brownings sur la foule terrifiée, il descendit, et les soupeurs s'écartèrent devant lui comme devant un lépreux.

Une cape négligemment jetée sur ses épaules, son feutre faisant ombre sur ses yeux étincelants, le bandit ressemblait à l'ange du mal.

Sans deviner exactement ce qui allait se produire — et sans s'être aperçu de la disparition de Dyler, — Leroy se plaça devant l'inerte Marion. Il avait bien un revolver dans sa poche, mais ne pouvait essayer de s'en saisir sans être immédiatement abattu par ses ennemis.

(A suivre.)

Ce feuilleton est le quatrième du onzième épisode, « L'appareil enregistreur de la pensée », qui sera projeté dans tous les grands cinémas de la région à partir du vendredi 4 avril.

A LA CHAMBRE

Un grand débat sur les crédits militaires

Séance de samedi matin

Paris, 29 mars. — La Chambre a abordé ce matin la discussion de la partie des douzièmes afférente aux dépenses militaires et aux dépenses exceptionnelles des services civils. Le total des crédits demandés atteint 8 milliards 498 millions 582,000 fr. Dans la discussion générale, **M. Landry** (Corse) a exprimé le doute que l'Allemagne puisse payer toutes les dépenses.

M. Landry regrette que le ministère de la guerre ait présenté des demandes de crédit sur lesquelles la commission du budget a pu rabattre un milliard.

M. Bénazet, rapporteur, a appuyé en ce sens. Il faut, dit-il, couper court à toutes les prodigalités intolérables que nous avons constatées pendant la guerre. La Chambre ne saurait être une chambre d'enregistrement.

M. Bénazet signale qu'à l'armée d'Orient restent des troupes qui ne jouissent d'aucun des privilèges accordés aux autres troupes. Ces hommes ne reçoivent pas autant de récompenses, et pourtant cette armée a accompli de véritables prodiges sans se plaindre : les soldats ont menacé l'Autriche, pris 95,000 prisonniers, plus de 400 canons. C'est leur victoire qui a sonné le glas des empires centraux.

Le commandant Josse : Ce sera l'honneur du général Franchet d'Esperey.

M. Pochery interrompt : L'armée d'Orient compte 135,000 hommes. Si le gouvernement demande des crédits supérieurs aux chiffres nécessaires à leur entretien, c'est qu'il a d'autres vues. Or, cette armée presque réduite aux contingents français et italien ne doit évidemment être là-bas que pour exécuter les décisions de la Conférence de la paix. Mais ces décisions, c'est une question interalliée et non pas seulement française et nous ne devons pas seuls en supporter le poids. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Denys Cochin revient sur les excès de commande du service des poudres, débat qu'il a entamé dans les interpellations sur la métallurgie. La fabrication de l'acide nitrique en 1917 a dépassé de beaucoup la consommation.

On a engagé, dit-il, 450 millions pour la construction d'usines. Que deviendront ces usines telle que celle de Lannemezan qui a coûté 38 millions et qui appartient à la Compagnie du Midi ?

M. Bedouce : Rassurez-vous, elle fabriquera de la cyanamide et des engrais qui concurrenceront les phosphates de Saint-Gobain; cela intéresse beaucoup les agriculteurs.

M. Loucheur, ministre de l'armement, vient déclarer que si cela était à refaire, il le ferait au plus tôt pour hâter les fabrications. Pour le moment, il n'y avait pas d'autre procédé à employer.

La discussion générale est ensuite close.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

On aborde l'après-midi la discussion des articles.

A l'article premier, **M. André Hesse** demande le rétablissement d'un crédit de 10 millions supprimé par la commission du budget en vue de la création de grands ports de pêche, de frigorifique et de l'outillage des bateaux de pêche.

L'amiral Bienaimé appuie l'amendement.

M. Raoul Péret, d'accord avec le gouvernement, dit que la commission du budget accepte d'augmenter de 5 millions le crédit proposé au lieu de 10 millions demandés par M. Hesse.

Le crédit de 5 millions est adopté.

On adopte un relèvement de crédit de 500,000 fr. à titre de blâme au ministre de l'intérieur pour rappel de solde de prisonniers civils.

M. Honorat demande un crédit de 2 millions pour la réfection des chemins vicinaux non entretenus pendant la guerre.

L'amendement, accepté par le gouvernement et la commission, est adopté.

L'amiral Bienaimé propose de diminuer de 110 millions le crédit de l'article premier afin de supprimer le crédit de 100 millions relatif au compte spécial de la marine marchande, et celui de 10 millions concernant l'outillage fixe ou mobile destiné à améliorer la situation de la pêche maritime. A ce propos, l'amiral Bienaimé critique les mesures prises par M. Bouisson et lui reproche ses discours contre les armateurs qu'il accuse de se refuser au ravitaillement du pays et des armées.

M. Bouisson : Je suis l'objet d'une campagne de presse intéressée. C'est pourquoi je me rends dans les ports pour y développer mon programme des pêches. Je continuerai à dire quel est notre programme. Ou la Chambre l'approuvera et je l'appliquerai, ou elle le repoussera et je m'en irai. (Applaudissements.)

L'Angleterre promettait 500,000 tonnes au gouvernement français. Il est indispensable qu'il y ait sur les chantiers anglais un seul acheteur qui remette les navires aux armateurs, et cet acheteur c'est moi. Le programme de 3 milliards dont on a parlé vise 3 millions 310,000 tonnes. Si les armateurs ne veulent pas passer de commandes, il faut que l'Etat se substitue à eux. Depuis l'armistice, on a passé des commandes aux arsenaux de Lorient, Brest, Cherbourg, des navires marchands à construire dans les arsenaux de l'Etat pour occuper les ouvriers.

M. Deshayes propose de réduire de 30 millions les crédits demandés pour le matériel du génie, sous prétexte que ces dépenses destinées à des câbles télégraphiques n'ont pas été approuvées par la commission des postes.

M. Abrami répond que ces crédits ont servi à installer de puissants appareils de T. S. F. entre la France et l'Amérique pour des usages commerciaux (poste de Croix-d'Hins).

M. Deshayes retire son amendement.

La commission du budget accepte un amendement de **M. Brousse,** qui réduit de 10 millions les soldes, en vue d'amener des compressions d'effectifs et d'officiers.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat : Nous avons réduit l'effectif de 800,000 hommes et de 35,000 officiers. Nous ne pouvons faire davantage, et nous réaliserons des compressions nouvelles dès que cela sera possible.

La diminution de 10 millions est adoptée.

MM. Barabant et **Poucet** déposent une demande de diminution de crédits de 20 millions pour obtenir des explications sur la démobilisation des classes 1906 et postérieures.

L'amendement Barabant, diminuant le crédit de 20 millions, est repoussé par 340 voix contre 150.

La séance est suspendue jusqu'à sept heures du soir.

Le meurtrier de Jaurès est acquitté

Sixième audience

LE REQUISITOIRE

Paris, 29 mars. — Dès le début de l'audience, l'avocat général **Beguin** prononce son réquisitoire. Il fait un très bel éloge de Jaurès, dont il célèbre l'indiscutable patriotisme, la grandeur d'âme et l'inlassable labeur : « Je m'incline devant sa mémoire avec admiration et respect, » ajoute-t-il.

L'avocat général considère Villain comme un cas pathologique. Il le montre influencé par les suggestions de vagues lectures, mais surtout par les impulsions de ses méditations solitaires. Les anomalies de son caractère n'empêchent pas que Villain ait à rendre compte de son crime à la justice. L'avocat général se borne toutefois à demander pour lui une peine privative de la liberté.

L'audience est suspendue.

LA DEFENSE

A la reprise de l'audience, la parole est donnée à Me Zevaès, ancien député de l'Isère, premier des avocats de Villain, qui, s'il veut faire une déclaration, devra attendre que ses défenseurs aient prononcé les plaidoiries.

Le défenseur assimile le crime de son client à un crime passionnel provoqué par un égarement du patriotisme. Le geste de Villain, dit-il, ne peut être comparé en rien à celui de Cottin, ce dernier étant en quelque sorte l'aboutissement du bolchevisme. Il sollicite du jury un verdict négatif, qui ne signifiera en rien une approbation misérable à une note misérable, mais qui signifiera clémence, pardon et amnistie. Des bravos éclatent dans le fond de la salle.

Après une suspension d'audience, le second défenseur de Villain, Me Géraud, a la parole. Il prend la cause du point de vue psychologique. Il s'appuie sur les rapports médicaux et reprend tous les arguments qui militent en faveur de l'irresponsabilité de Villain.

Me Géraud termine en sollicitant, lui aussi, un verdict négatif, un verdict de bonté, dit-il.

Me Paul-Boncour se lève, non pour atténuer, fait-il remarquer, les arguments de ses confrères, mais pour préciser l'attitude prise par la partie civile.

Nous avons essayé, dit-il, de reconstituer pour vous la figure de Jaurès; nous avons demandé un verdict de respect de la vie humaine. Qu'on n'oublie pas qu'il y a ici une victime et un meurtrier.

Après une courte réplique de Me Géraud, le président demande à Villain s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense.

— Je demande pardon, dit Villain, pour la victime et pour mon père. La douleur d'une veuve et d'une orpheline ne laisseront plus de bonheur dans ma vie.

Les débats sont clos.

LE VERDICT

Le jury se retire dans la salle des délibérations. Il a répondre à deux questions :

1° Villain est-il coupable d'homicide volontaire sur la personne de M. Jaurès;

2° Cet homicide a-t-il été commis avec préméditation ?

Villain est acquitté

Après une délibération qui a duré une demi-heure, de 6 h. 30 à 7 heures, le jury rentre dans la salle des assises. Le président, M. Etienne, donne lecture du verdict, qui est négatif.

C'est l'ACQUITTEMENT.

Le président Boucard ordonne la mise en liberté de Raoul Villain qui sourit et serre la main de ses avocats.

La partie civile obtient 1 franc de dommages-intérêts.

Ce jugement n'a provoqué dans la salle et aux abords aucun incident.

Au Conseil des Quatre

Le comité des Quatre délibère avec les chefs des armées alliées

Le président Wilson, M. Clemenceau, M. Lloyd George, M. Orlando se sont réunis cette après-midi, dans le cabinet de M. Clemenceau, au ministère de la guerre, de trois heures à cinq heures et demie. Le maréchal Foch assistait à l'entrevue, ainsi que les généraux Pershing, Wilson et Diaz.

L'ARMISTICE

La question de Dantzig

L'Allemagne disposée à résister

Berlin (transmis par Bâle en date du 29). — Le gouvernement allemand tout le premier, paraît conscient des conséquences sérieuses qui découleront, dans un sens ou dans un autre, de sa réponse à la note des alliés au sujet du débarquement polonais à Dantzig.

Le souci qu'il a eu, avant de répondre aux alliés, de s'entourer de l'assentiment de tous les groupes politiques réunis à Weimar, paraît indiquer qu'il **est bien décidé à s'opposer au débarquement à Dantzig, quelles que puissent être pour l'Allemagne les suites de ce refus.**

En réalité, le gouvernement majoritaire n'est pas fâché de rattraper sur l'affaire de Dantzig un peu de la popularité qu'il a perdue auprès des ouvriers par la répression sanglante des troubles révolutionnaires et par les compromissions avec les partis de droite, et, auprès de cette même droite, par ses attaques contre les manifestations nationalistes. Mais, quelle que soit la réponse qu'il donne, les difficultés n'en continueront pas moins à s'accumuler sur sa route. S'il refuse d'acquiescer au débarquement, il se trouvera immédiatement devant des embarras économiques très graves qui favoriseront la révolution partout menaçante. Si au contraire il acquiesce à la demande des alliés, il perdra son dernier prestige et sa popularité auprès du peuple allemand, qui voit dans l'attribution de Dantzig à la Pologne une criante injustice.

La commission alliée de Dantzig n'est pas internée

Bâle, 29 mars. — On mande de Berlin de source autorisée que l'information d'après laquelle la commission des alliés à Dantzig aurait été internée par les Allemands est dénuée de tout fondement.

J'ai vu

Suppression des restrictions

Paris, 29 mars. — Demain 30 mars paraîtront à l' « Officiel » deux nouveaux décrets et une circulaire de M. Victor Boret, ministre du ravitaillement, complétant les mesures prises depuis l'armistice pour la suppression des restrictions.

Par le premier décret est abrogée l'interdiction d'employer pour la fabrication de l'alcool les figues, les dattes et les caroubes, ainsi que les fruits secs de toute origine.

Par le deuxième décret sont abrogées les dispositions interdisant la fabrication et la vente de la pâtisserie fraîche, ainsi que l'utilisation des farines panifiables pour la fabrication de la biscuiterie et de la pâtisserie. Ce décret contient les mesures empêchant que la fabrication de ces produits ne s'effectue au moyen de farines cédées aux boulangers au-dessous du prix de revient à l'Etat. Les cessions de farines consenties pour la fabrication de la biscuiterie, de la pâtisserie, des pains de régime et des pains de fantaisie seront délivrées dans des conditions de distribution qui sauvegarderont les deniers publics. Les prix seront fixés par le sous-secrétariat d'Etat du ravitaillement, à un taux équivalent au prix de revient payé par l'Etat.

La circulaire est adressée aux préfets par M. Victor Boret. Elle rend la liberté aux transactions commerciales portant sur les céréales secondaires suivantes : maïs, sarrazin, millet, lin, sorgho, fèves et fèverolles. Toutefois, les prix de vente des céréales dont il s'agit ne devront pas dépasser le taux actuellement en vigueur.

En ce qui concerne les transports des céréales telles que le blé, froment, orge, seigle et avoine, qui restent soumises à l'obligation du permis de circulation, les indications relatives aux quantités transportées et aux distances à parcourir devront être mentionnées en toutes lettres sur le permis, afin d'éviter des fraudes.

La révolution en Hongrie

La mission française a quitté Budapest

Paris, 29 mars. — Le colonel Vix, chef de la mission alliée à Budapest, a télégraphié que le nouveau gouvernement lui a rendu sa liberté et lui a accordé l'autorisation de quitter Budapest. Le colonel Vix va donc rentrer à Paris.

La mission alliée a été consignée pendant quelques jours dans ses quartiers par les bolcheviks hongrois.

Les journaux de Londres reproduisent une dépêche du Budapest signalant que le colonel Vix, chef de la mission française, et son état-major ont quitté Budapest, courtoisement traités par le gouvernement du Soviet, qui assure leur sécurité.

Une importante victoire des Lithuaniens sur les Bolcheviks

Berne, 28 mars. — Le Bureau de la presse lithuanien communique la dépêche suivante de Kovno :

Les troupes bolchevistes, qui occupaient les villes de Parevezys, Krakinava, Truskava, Ramygala, Pagyriai, Vyduokliai, ont été entourées des deux côtés par les troupes lithuaniennes, qui les prirent entre deux feux.

Quoique les bolcheviks fussent trois fois supérieurs en nombre, ils jetèrent leurs armes et s'enfuirent dans le plus grand désordre. Leurs pertes atteignent environ 1,000 morts, de nombreux blessés et plus de 1,000 prisonniers.

Les pertes lithuaniennes sont minimes.

Le butin en artillerie est considérable.

La population des villes délivrées a fait aux troupes lithuaniennes un accueil enthousiaste.

Les troupes roumaines entrent en lutte contre les bolcheviks

Bâle, 29 mars. — Le bureau de presse roumain vient de recevoir le Communiqué officiel suivant de l'état-major :

Les troupes roumaines opérant en liaison avec les troupes françaises sur la rive gauche du Dniester, en Ukraine, ont anéanti d'importantes forces bolchevistes dans la région de Maja Vilaska.

Le commandement français ayant demandé l'intervention des troupes roumaines dans la région à l'est du Dniester, des formations roumaines avancent vers Tiraspol et Rasdelnaja.

BORDEAUX

Il y a un an

31 MARS 1918

Sur la Somme, les troupes franco-anglaises maintiennent leur énergique résistance, refoulent l'ennemi sur plusieurs points et reprennent Moreuil.

Au nom du gouvernement des Etats-Unis, le général Pershing met les troupes américaines à la disposition du général Foch.

Le roi d'Angleterre vient sur le front français au milieu de ses troupes.

Le Président de la République se rend à Amiens et dans la région de Montdidier.

Echange des ratifications du traité de paix conclu entre les puissances centrales et les bolcheviks.

Ravitaillement civil

Lundi 31 courant, la municipalité fera vendre des œufs mirés, des carottes, des oignons et des topinambours sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché de Lerme, marché des Chartrons, marché Amédée-Larrieu et marché Saint-Martial.

Les heures de vente ne sont pas modifiées.

Les prix restent fixés : Œufs mirés, 3 fr. 50 la douzaine; carottes, 0 fr. 70 le kilo; oignons, 1 fr. 25; topinambours, 0 fr. 45.

Le même jour, dans l'après-midi, des pommes de terre seront mises en vente au marché des Capucins (enceinte de la criée), marché de Lerme, marché des Chartrons et Grand Marché, au prix de 0 fr. 32 le kilo, et à raison de cinq kilos par ménage, soit 1 fr. 60.

Il ne sera pas rendu de monnaie.

Vente directe de saindoux au consommateur

MM. les Charcutiers et Epiciers vendant au détail des saindoux provenant des services du ravitaillement sont priés de réclamer sans retard à la mairie de Bordeaux (police administrative, 1re section) le tableau indiquant aux acheteurs le prix-limite du kilo de saindoux exposé en vente.

Rappelons que ce prix-limite est fixé à 4 fr. 50 le kilo, et qu'il est appliqué depuis hier matin samedi.

Tickets de pain pour le mois d'avril

Le maire de Bordeaux rappelle à la population bordelaise que la distribution des tickets de pain du mois d'avril, commencée jeudi dernier, prendra fin le lundi 31 mars courant, à six heures de l'après-midi. Tous les centres seront à ce moment fermés.

Il recommande, en conséquence, à ceux de ses administrés qui n'ont pas encore retiré leurs tickets de ne pas laisser s'écouler le dernier jour de distribution sans les réclamer. Ils pourront se présenter à cet effet dans le centre de leur choix, sauf à l'hôtel de ville, en ayant soin de se munir du coupon n° 1 d'avril qu'ils auront auparavant détaché de leur carte d'alimentation.

Il tient enfin à prévenir ceux qui négligeraient de tenir compte de ces recommandations que la distribution des tickets ne reprendra que le vendredi 4 avril, qu'elle se fera à l'Athénée seulement jusqu'au **5 inclus** et que les feuilles qui seront remises à ce moment aux retardataires auront été préalablement diminuées des tickets de pain correspondant aux trois premiers jours du mois.

Nécrologie

M. Charles GADEN

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Charles Gaden, ancien adjoint au maire de notre ville, décédé à Bordeaux, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Né à Bordeaux, il était l'un des chefs de la maison de vins et spiritueux Gaden et Klipsch, fondée à Bordeaux en 1803, par MM. Gaden et Klipsch, ses deux grands-pères.

Elu conseiller municipal de Bordeaux en 1878, il fut constamment réélu jusqu'en 1896, et fut entre temps adjoint au maire, de 1879 à 1884.

Les services rendus à notre ville par l'esprit avisé et la puissance de travail de cet administrateur éminent sont connus de tous ses concitoyens.

D'une activité inlassable, on le vit simultanément, au cours de sa longue carrière, membre de la commission de la bibliothèque de la ville, vice-président du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne, vice-président de la commission administrative du Mont-de-Piété, administrateur des hospices civils.

M. Gaden, membre de la Chambre de commerce, conseiller du commerce extérieur, avait été également président de l'Union des Syndicats des négociants en vins de Bordeaux et membre du comité œnologique de Paris.

La ville de Bordeaux, en 1909, à l'occasion de ses vingt-cinq ans de présidence à la commission administrative du Mont-de-Piété, offrit à M. Charles Gaden une médaille en or massif, œuvre du sculpteur Chapu.

M. Charles Gaden n'était pas seulement un administrateur de premier ordre. C'était aussi un bibliophile, un lettré et un amateur d'estampes. Ancien secrétaire général de la Société des bibliophiles de Guienne, il sut former une des plus belles bibliothèques de Bordeaux, riche en ouvrages illustrés et en livres relatifs à notre ville et à l'ancienne province de Guyenne. Sa collection de gravures était bien connue.

M. Charles Gaden était chevalier de la Légion d'honneur.

Nous adressons à sa famille l'expression de nos condoléances émues.

Les obsèques de M. Charles Gaden seront célébrées lundi, à dix heures. On se réunira au cimetière protestant, rue Judaïque.

M. Edouard BERTIN

Nous apprenons également avec une profonde tristesse la mort à Menton de notre ami Me Edouard Bertin, conseiller général du deuxième canton, qui a succombé à la cruelle maladie qui le tenait depuis longtemps éloigné du barreau et de la vie publique.

C'est une grande perte pour le Palais, où il s'était imposé de bonne heure par la chaleur, l'élégance et la souplesse pittoresque de sa parole, plaidant avec une égale maîtrise au civil et au criminel; il fut à plusieurs reprises bâtonnier de l'Ordre.

C'est une perte non moins cruelle pour ses amis politiques, pour ses électeurs, pour tous ceux qui appréciaient en lui outre l'orateur véhément et convaincu, le ferme conseiller, le démocrate probe et loyal, étranger à toutes les suggestions de l'esprit de surenchère et de démagogie.

Il était un des chefs les plus justement estimés et écoutés de notre parti. Sa mort est enfin une perte irréparable pour ses amis, pour notre maison qui avaient appris à connaître et à aimer l'ardente bonté de son cœur, sa fidélité scrupuleuse dans les relations, la sûreté de son commerce. Il laissera parmi nous un vide que le temps ne comblera pas. Nous prions Mme Bertin et sa famille de trouver ici l'expression de notre douloureuse sympathie.

M. Edouard Bertin était né le 29 juin 1860. Il était inscrit au barreau de notre ville depuis 1887.

Elu conseiller municipal de Bordeaux le 13 mai 1888, il conserva son mandat jusqu'en 1896, et pendant quatre ans, de 1892 à 1895, fut adjoint délégué aux beaux-arts, où il marqua son passage par d'intéressantes initiatives.

M. Edouard Bertin était conseiller général du deuxième canton de Bordeaux depuis le 4 août 1895.

On sait qu'il avait été le premier président de l'Association républicaine, dont l'action et l'influence se firent si heureusement sentir pendant les périodes électorales.

Salle Franklin

La fête de charité qui devait avoir lieu le dimanche 30 mars, au profit de la « Somme dévastée », est remise au 25 mai prochain.

Les personnes qui ont des billets peuvent les conserver pour cette date, et celles qui en désireraient peuvent s'en procurer chez les dames patronnesses.

Union générale des retraités civils

Nous recevons la communication suivante, que nous sommes heureux d'insérer :

« Dans sa séance du 16 mars, le comité de la Section du S. O. de l'U. G. des fonctionnaires et employés civils retraités de France et des colonies a émis les vœux suivants :

» 1. Qu'il soit accordé aux retraités la même indemnité de vie chère qu'aux fonctionnaires en activité;

» 2. Que les conditions restrictives et illégales contenues dans les instructions pour l'application de la loi du 23 février 1919 soient rapportées, et que cette loi soit appliquée dans sa lettre et dans son esprit, conformément à la volonté des législateurs.

» Il a, en outre, renouvelé le vœu précédemment émis :

» Que toute condition d'âge soit supprimée.

» Etant donnés les résultats déjà obtenus par l'Union générale, il est de l'intérêt et du devoir de tous les retraités non encore adhérents d'envoyer leur adhésion au président de la Section du S. O., M. J.-L. Salinier, 41, rue d'Ormilly, à Caudéran (Gironde).

» Conditions : Droit d'entrée, 1 franc; cotisation, 1 franc par 1,000 francs ou fraction de 1,000 francs de pension. »

Société d'économie politique

La Société d'économie politique a repris ses travaux interrompus depuis le début des hostilités.

M. Jean Villate a ouvert la séance en rendant hommage aux membres de la Société morts au champ d'honneur.

M. Daniel Brune, secrétaire général, a présenté le rapport sur la vie de la Société pendant les années de guerre et rappelé le rôle qu'elle a joué pour la collecte de l'or et sa propagande en faveur des différents emprunts. Il a rappelé le souvenir du lieutenant André Capeyron, trésorier; du sous-lieutenant André Lepès, secrétaire adjoint; du sous-lieutenant Maurice Leca, morts au service de la patrie.

M. J. Benzacar, professeur à la Faculté de droit, a fait une causerie sur le coût de la vie au vingtième siècle et les moyens de remédier à la vie chère.

Une documentation abondante clairement et méthodiquement présentée a permis au savant professeur d'émettre des vues fort intéressantes sur la crise dont souffre le pays.

En raison de l'heure avancée, la discussion contradictoire qui est dans les traditions de la Société d'économie politique, a été renvoyée à une autre séance dont la date sera ultérieurement fixée.

Agression ou rixe ?

FRAPPÉ DE DIX COUPS DE COUTEAU

Vers trois heures, dimanche matin, un individu était trouvé étendu sur le trottoir de la rue de Galles : il avait le côté gauche couvert de sang. Le malheureux fut transporté au poste Lambert, d'où on le dirigea sur l'Hôpital Saint-André. Il y fut placé salle 18.

M. Barrère, commissaire de service à la Permanence, mis au courant, se rendit au chevet du blessé, mais ce dernier n'a pu être compris, car c'est un Italien et il ne s'exprime que dans la langue de son pays.

Les médecins ont constaté qu'il a reçu une dizaine de coups de couteau au côté gauche. Son état est grave. Dans quelles circonstances a-t-il été frappé ? Nul ne peut le savoir encore exactement.

Le sous-brigadier Coudin et l'agent Testut — ce sont ces agents qui donnèrent les premiers soins à l'Italien — ont ramassé devant la maison 3, rue Laterrade : 1° un pardessus à côtes noir, avec col en velours et crêpe à la manche gauche; 2° un chapeau feutre mou portant une marque italienne; 3° une casquette « jockey » portant une marque américaine.

Le pardessus et le chapeau mou appartiennent vraisemblablement à l'Italien; la casquette serait-elle à son agresseur ? Il est possible aussi qu'on ne soit pas en présence d'une agression, mais d'une rixe survenue entre les deux hommes, qui ont pu se disputer après avoir consommé ensemble dans différents bars de Mériadeck.

La police enquête.

COUP MANQUÉ

Une logeuse est assaillie mais elle a pu crier

Vers sept heures, samedi soir, Mme Jeanne Gleyroux, âgée de cinquante-sept ans, logeuse en garni rue Gouvion, était occupée à mettre en ordre une chambre située au troisième étage de sa maison. Comme elle achevait de « faire le lit » et tournait le dos à la porte de l'appartement, laissée entr'ouverte, un individu se glissa auprès d'elle et lui porta un coup très violent sur le sommet de la tête.

Mme Gleyroux cria sous l'empire de la douleur, puis s'écroula comme une masse sur le plancher; elle perdit peu après connaissance.

Les cris de la logeuse avaient été entendus des locataires du premier étage; ceux du second et du troisième étages étaient absents.

Les locataires présents parurent sur le palier, puis montèrent au troisième pour voir ce qui se passait. Ils trouvèrent Mme Gleyroux inanimée, la tête ensanglantée. Ils lui donnèrent des soins empressés qui lui firent reprendre bientôt l'usage de ses sens.

La nouvelle de la tentative criminelle dont la logeuse venait d'être victime se répandit vite dans le quartier. Un attroupement se forma devant la maison de la rue Gouvion. Des gardiens de la paix en tournée furent informés et avertirent à leur tour M. Barrère, commissaire de service à la Permanence. Ce magistrat se rendit auprès de la victime, mais celle-ci, encore tout étourdie par le coup qui lui avait été porté, ne put fournir aucune indication susceptible de mettre sur la trace de son agresseur.

Le malfaiteur était venu dans la maison avec évidemment l'intention de tuer la logeuse pour, ensuite, cambrioler ses appartements. Mme Gleydoux put heureusement crier, et l'arrivée des locataires mit naturellement l'agresseur en fuite avant qu'il ait pu prendre d'ailleurs le moindre butin.

Il y a huit jours, un inconnu frappait puis étouffait avec un bâillon Mme Chousserie, logeuse, rue de Cursol. Ce misérable serait-il le même qui tenta d'assommer samedi soir la logeuse de la rue Gouvion ? On ne peut l'affirmer. Mais il y a dans la manière d'opérer des deux inconnus certains détails qui permettent de croire que nous aurions en ce moment à Bordeaux l'assassin des logeuses, comme il y eut autrefois à Lyon un certain Dumollard, surnommé l'assassin des servantes.

L'enquête a établi que Mme Gleydoux a été frappée avec un instrument contondant. Sa blessure ne met heureusement pas ses jours en danger. Ajoutons que des traces de sang ont été remarquées sur les marches de l'escalier conduisant à la chambre où se tenait la logeuse.

100 francs de commission

à personne pouvant procurer appartement 3 ou 4 pièces, entresol, premier ou deuxième étage, CENTRE BORDEAUX. Ecrire offre à INSTITUT ORTHOPEDIQUE, 7 bis, rue Eugène-Carrière, à PARIS.

La Mobile au Bouscat

Elle a capturé la redoutable bande des « Sobriquets »

De nombreux vols étaient commis, depuis plusieurs mois, dans la commune du Bouscat. Les malfaiteurs faisaient preuve d'une audace déconcertante. Ils pillaient les maisons habitées tout comme celles qui n'avaient aucun locataire. En un mot, ils terrorisaient la commune.

Mis au courant, M. Hébert, commissaire chef de la brigade mobile, chargea des recherches utiles M. Quérillac, commissaire de police, et l'inspecteur Jagourt. Les investigations, laborieuses, ont donné d'excellents résultats. Les malfaiteurs, au nombre de sept, viennent, en effet, d'être mis hors d'état de nuire. Ce sont des jeunes gens de dix-sept et dix-huit ans, qui avaient leurs domiciles respectifs soit à Bordeaux, soit au Bouscat, soit à Caudéran. Ils avaient tous des surnoms tels que « Pifly », « Jojo », « Tété », « Bébé », etc.

Le chef de la bande, Roger M..., était connu, lui, sous le sobriquet de « Grand Roger ». Ce dernier fut appréhendé au moment où il se faisait tailler les cheveux « à la Deibler », chez un coiffeur du boulevard. Le « Grand Roger » tenta, par deux fois, de brûler la politesse aux policiers, mais Jagourt, dont la poigne est particulièrement solide, l'empêcha de mettre son projet à exécution.

Les sept chenapans, conduits au bureau de la brigade, furent longuement interrogés; ils firent des aveux complets. Leurs protestations d'innocence eussent été d'ailleurs inutiles, car des perquisitions opérées dans leurs chambres firent découvrir différents objets volés.

Les malfaiteurs ont été envoyés au fort du Hâ. Voici quelques-uns de leurs exploits :

En décembre 1918, ils pénétrèrent dans le magasin de MM. Sauzé et Abel, chemin du Parc, et s'emparèrent d'une centaine de vêtements cirés d'une grande valeur.

Dans le courant du même mois, ils mettaient en coupe réglée la gare de Bruges. Ils faisaient main basse notamment sur une grande quantité de rhum.

En janvier, sur la charrette de M. Babian, ils prenaient deux barriques de vin.

Un peu plus tard, le garage de M. Paschoud, rue Mandron, était cambriolé; les chevaliers de la pince s'emparaient de six magnetos et de chambres à air. Nous en passons !...

Roger M..., ou plutôt le « Grand Roger », le chef de la bande des « Sobriquets », a subi déjà six condamnations.

Félicitations à M. Quérillac et à l'inspecteur Jagourt pour le beau coup de filet qu'ils viennent de donner. Les Bouscatais pourront peut-être maintenant dormir tranquilles.

A Floirac

Nouveau-né enterré dans un jardin

La police mobile apprenait ces jours-ci qu'une femme de quarante ans, Marguerite X..., demeurant à Floirac, avait accouché clandestinement; nul n'avait vu le petit être mis au monde.

M. Richard, commissaire de police, se rendit à Floirac et interrogea la femme X... Celle-ci expliqua qu'une fois délivrée, elle s'était évanouie. Ayant repris l'usage de ses sens — trois quarts d'heure plus tard — elle avait constaté que son enfant était mort; elle l'avait enveloppé dans une toile de sac et enterré, le lendemain, dans son jardin.

L'inspecteur Buret, qui accompagnait M. Richard, a retrouvé le petit corps que recouvrait une couche de terre de dix centimètres d'épaisseur. M. le docteur Salesses, médecin légiste, a été requis aux fins d'autopsie.

Marguerite X..., écrouée au Fort du Hâ, est inculpée « d'infanticide et de suppression d'enfant ».

CHRONIQUE DU PALAIS

Pour les prochaines assises

Dans sa dernière réunion, la chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises de la Gironde, pour être jugés à la session du mois prochain :

1. Jacques-François Lecouvé, accusé de bigamie.
2. Catherine Gravey et Jean Marian, accusés d'avortement et complicité.
3. Louis Drap, accusé de vol qualifié.
4. Hippolyte-Georges Mainot, accusé de vols qualifiés.
5. David Jayot, accusé de meurtre.
6. Antoine Gerrero et Noémie Fau, femme Clément, accusés de vol qualifié, tentative de vol et recel.

Chronique théâtrale

Trianon-Théâtre

« VOUS N'AVEZ RIEN A DECLARER ? »

Le succès du célèbre vaudeville est considérable. La salle est comble à chaque représentation. Interprétation hors de pair avec **E. Dorival, Duplessis, Wattel, Guise, L. Rolla, J. Gony,** etc. — **Jeudi:** matinée. — Vendredi, gala : « **LE RUISSEAU** » avec trente personnes en scène. — Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

« THE CRESUS GIRL » (LES NOUVEAUX RICHES DE BORDEAUX)

Trente représentations consécutives n'ont pas épuisé le succès de l'opérette de MM. Tasta, Dastarac et Zurfluh, dont tout le monde parle, et que tout le monde veut voir et revoir. Location sans frais. Trams à la sortie.

Alcazar-Théâtre

Dimanche soir, dernière des « **MARTYRS DE STRASBOURG** ».

La première représentation de « **VAS-Y-PETIT !** », revue monstre, de **R. Pujol** et **Boularé,** aura lieu le vendredi 18 avril. Trente artistes, deux ballets, des grandes vedettes en intermède (le premier chanteur est **JEAN FLOR**), deux cents costumes neufs, six décors inédits **d'Artus, Aguerre** et **Muller,** et un orchestre de vingt musiciens, sous la direction de **M. E. Juif.**

Le concert Vincent d'Indy-Blanche Selva

Rappelons à nos lecteurs que c'est jeudi 3 avril, salle Franklin, à trois heures et demie, qu'aura lieu le festival Vincent d'Indy, avec le concours du maître; Mlle Blanche Selva, l'éminente pianiste; Mme Malnory-Marseillac, la cantatrice de la Schola, et M. L. Rosoor, professeur de violoncelle au Conservatoire de Bordeaux.

Location maison Bermond, 9, rue Sainte-Catherine.

Alhambra-Théâtre

Lundi, en soirée, première : « **ENCORE UNE** », revue en un acte, de MM. Carme et Marquet, interprétée par MM. Garrigue, Maxell, Reinal, Catals, et Mmes A. Chabry, H. Denots, Ninon, Farnèze.

Alhambra-Skating

Fête de Charité.

Samedi prochain 5 avril, un grand concert-sauterie sera donné dans la salle de l'Alhambra-Skating, au profit d'une œuvre bordelaise de bienfaisance. La partie de concert sera confiée aux principaux artistes des théâtres de Bordeaux. Nul doute que ce genre de fête, dont Bordeaux est si privé, ne remporte le plus grand succès. Retenir ses places à partir de mardi : Maison Delmouly, rue Vital-Carles.

SPECTACLES

DIMANCHE 30 MARS

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « **MANON** ».
APOLLO. — 8 h. 30 : « **PRIMEROSE** ».
BOUFFES. — 8 h. 30 : « **LE KAISER MAUDIT** ».
TRIANON. — 8 h. 30 : « **VOUS N'AVEZ RIEN A DECLARER ?** ».
SCALA. — 8 h. 30 : « **THE CRESUS GIRL** ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « **ENCORE UNE** ».
ALCAZAR. — 8 h. 30 : « **LES MARTYRS DE STRASBOURG** ».

Union des grandes associations françaises

GRANDE SOIREE CINEMATOGRAPHIQUE

Lundi 31 mars, à 20 h. 30, dans le théâtre de l'Alcazar, place du Pont, à La Bastide :

1. Conférence par M. Georges Loiseau, délégué de l'Union;
2. « La Victoire en chantant », poème de M. G. Loiseau, avec chansons filmées;
3. Entrée des Français en Alsace, films du service officiel de la guerre;
4. Chansons filmées de M. Lordier, chantées par M. Lévil et Mme La Taste, des Grands Concerts de Paris.

Prix d'entrée, au bénéfice des œuvres de guerre : 1 fr., 0 fr. 75 et 0 fr. 50. Spectacle de famille et d'intérêt national.

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

De lundi à jeudi, en matinée et soirée, « **A L'ASSAUT DU BOULEVARD** », grand drame américain en quatre parties; « **L'INFIRMIERE DU VERT-GALANT** », fou rire en deux parties; « **MADEMOISELLE MONTE-CRISTO** », dernier épisode (le Châtiment). — **ACTUALITES.**

Saint-Projet-Cinéma

« LE STRATAGEME »

Lundi, au nouveau programme, « **LE STRATAGEME** », comédie ravissante, interprétée par Mary Saunders, l'émule de Mary Pickford. C'est un gros succès. Les nouveaux épisodes de « **TIH MINH** » et de « **LA VOIX SUR LE FIL** » compléteront le spectacle avec d'intéressantes nouveautés.

ALHAMBRA-THÉATRE
Lundi... ENCORE UNE, revue en un acte interprétée par nos meilleurs artistes.
A L'ÉCRAN
Fleur Fanée, comédie dramatique.
la VOIX SUR le FIL - TIH-MINH - ACTUALITES
Jeudi et Dimanche, matinées.

Je ne fume que le NIL

CHRONIQUE MARITIME

Courrier des Etats-Unis

ARRIVEE DU « NIAGARA »

Depuis que la Compagnie Générale Transatlantique a supprimé la ligne postale entre Bordeaux et New-York, c'est-à-dire depuis le dernier départ de notre port du paquebot « Espagne », les communications par vapeurs mixtes semblent vraiment trop rares. C'est ainsi que l'absence du « Niagara » a été de 42 jours; ce paquebot quittait Bordeaux le 17 février et arrivait à New-York le 29 du même mois. Obligé de faire quelques légères réparations, il dut retarder son départ des Etats-Unis. La grève des mariniers empêcha ensuite le charbon qui se trouvait sur le quai d'être embarqué. Le Syndicat des Unions avait déclaré : que si l'on touchait à un seul chaland, toutes les corporations du port de New-York cesseraient immédiatement le travail.

En conséquence, le « Niagara » quittait New-York le 13 mars, se rendant à Norfolk pour charbonner; mais en cours de route, un sans fil signalait au commandant Sous de se rendre à Newport-News, où il trouverait la quantité de charbon nécessaire pour son voyage. L'embarquement du combustible se fit dans des conditions déplorables. Ce n'est que le 17 mars dans la soirée que le « Niagara » faisait route sur Bordeaux.

Dès son départ, le paquebot ayant perdu une palette de son hélice, dut ralentir sensiblement sa marche. Il n'arrivait en Gironde que le 29 au matin. Le navire suivit pour Bordeaux, où il accostait au quai Carnot à 17 h. 30.

La traversée fut assez mouvementée. Pendant trois jours la mer démontée et le vent qui soufflait en tempête faisaient tanguer violemment le navire.

En cours de route, on eut des décès à enregistrer : une fillette de 3 ans et une femme de 28 ans, mère de trois enfants en bas-âge. Elles appartenaient toutes deux à des familles italiennes d'émigrés rentrant en Europe. Le 24 mars, décédait également le maître d'hôtel du bord, M. Marcout. Une cérémonie funèbre fut faite à bord du navire, à laquelle assistaient le commandant, les officiers, le docteur et le commissaire, ainsi que quelques passagers.

Notons que pendant la traversée, M. Gendronneau, docteur du bord, et Lanoire, commissaire, fils de l'ancien conseiller général à Bordeaux, firent preuve d'un dévouement très apprécié à l'égard des passagers.

Un radiogramme lancé par le commandant Sous informait la Compagnie du décès du maître d'hôtel, et la famille, qui habite Bordeaux, en fut aussitôt avisée avec ménagement.

Beaucoup de passagers se trouvaient à bord : 169 de cabine et environ 900 de 3e classe, composés de Grecs, Italiens, Espagnols, Serbes et Portugais.

Parmi les passagers de cabine, citons : M. le capitaine Vouin et Mme Vouin, le lieutenant Cherfils, de la haute commission française à New-York, et Mme Cherfils, le lieutenant aviateur Tulasne, revenant de Sibérie, avec 37 militaires, et M. de Geoffroy, ingénieur-chimiste, attaché au haut commissariat de New-York.

La question du régime « Dry » en Amérique est maintenant en vigueur dans un grand nombre d'Etats; en Virginie, on parle même de supprimer l'usage du tabac. Ces restrictions nouvelles provoquent une certaine agitation.

Nous croyons savoir que le « Niagara », fatigué par la navigation intense de ces dernières années, ne pourra pas quitter Bordeaux avant d'avoir effectué des réparations indispensables.

— Le paquebot affrété « Figuig », commandant Simon, qui doit quitter Bordeaux dans la nuit de dimanche à lundi à destination de Casablanca et Mazagan, emporte 680 passagers, dont 180 de cabine et 500 soldats de divers corps.

L'embarquement aura lieu dimanche entre quinze et dix-huit heures.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Samedi après-midi, une réunion intime, tenue dans les bureaux du port, à la Bourse, groupait le commandant, les officiers et tout le personnel du port.

A la suite de la récente nomination de M. Raphaël Terigi, au grade d'officier de la Légion d'honneur, M. Clavel, inspecteur général des ponts et chaussées, chef d'exploitation du port de Bordeaux et de la Gironde, avait tenu à remettre personnellement à M. Raphaël Terigi, commandant du port, cette haute distinction.

En lui donnant l'insigne d'officier de la Légion d'honneur, M. Clavel rappela les longs et brillants états de services du commandant Terigi, qui, après nous avoir quittés pendant quelques années pour commander à Marseille, était, sur sa demande, revenu parmi nous pour reprendre ses anciennes fonctions, qu'il assure avec une compétence unanimement reconnue.

Au nom des officiers et de tout le personnel du port, Mme Arnaud, dame employée, a offert une magnifique gerbe de fleurs au commandant Terigi, en l'honneur de la distinction flatteuse et méritée qui lui a été attribuée et qui est le digne couronnement d'une carrière des mieux remplies. M. Terigi, très ému, a remercié M. Clavel et Mme Arnaud de leurs précieuses marques de sympathie.

Nous résumons ci-après les états de services de M. le commandant Terigi :

A navigué depuis 1858 dans la marine marchande; capitaine au long cours en 1869. En 1870, a fait la campagne comme simple soldat, puis a commandé des navires et des vapeurs jusqu'en 1877; nommé capitaine du port à Bône (Algérie).

En 1887, capitaine du port à Bordeaux, où il reste en fonctions jusqu'en 1897, époque où il fut nommé capitaine du port à Marseille, il y reste en fonction jusqu'en 1918, et c'est sur sa demande qu'il est renommé à Bordeaux.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1893 et promu officier en 1919.

Le commandant Terigi est titulaire de quatre médailles de sauvetage, officier de divers ordres étrangers, notamment du British Empire et de l'Aigle Blanc de Serbie.

Les Parfums Bichara sont partout

Les Sports à Bordeaux

BOXE

LA REVANCHE LURIE-HAMS

Le Cercle athlétique bordelais organise, pour le dimanche 6 avril après-midi, à la salle Franklin, 21, rue Vauban, la revanche du match nul Lurie-Paul Hams. Cette nouvelle rencontre du champion de France des poids lourds et du champion de Panama se disputera en 20 rounds de 3 minutes.

UN MATCH CLOSKEY-MARTHUIN

L'ex-champion de France Marthuin a lancé un défi à tous les poids lourds d'Europe. Le fameux pugiliste américain Mac Closkey vient de relever ce défi, et la rencontre entre les deux athlètes aura lieu le 7 avril, aux Bouffes. Que fera, après quatre ans et demi de guerre, l'ancien champion de France contre le formidable américain? La location aura lieu au Théâtre-Français.

COMMUNICATIONS

SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ESCRIME DE LA GIRONDE. — Assemblée générale vendredi 4 avril prochain, à 20 h. 30, à l'Athénée. — Ordre du jour : Allocution du président; rapports du secrétaire et du trésorier; élections du comité.

UNION GENERALE DES MILITAIRES RETRAITES DE TOUS GRADES. — Assemblée générale dimanche 6 avril, à 14 h. 30, à l'Athénée municipal : Questions diverses, réception de nouveaux adhérents.

BATIMENT. — Les délégués des Syndicats du bâtiment sont priés d'assister à la réunion de lundi 31 mars, à 20 h. 30. Communication de la préfecture : Désignation de délégués; communication du Syndicat général du bâtiment (patronal); compte rendu du comité national.

PECHEURS A LA LIGNE. — Les membres anciens ou nouveaux et démobilisés qui n'ont pas reçu de convocation sont informés qu'une assemblée générale aura lieu le vendredi 4 avril, à vingt heures et demie, au siège de la Société, 13, cours d'Albret, et sont priés d'y assister. Présence urgente.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VACCINE

Séances publiques et gratuites, les jeudis 3, 10 et 24 avril, à l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils, de deux à quatre heures.

Certificat d'herboriste

L'examen préparatoire institué par l'arrêté ministériel du 1er août 1879 et qui est actuellement exigé pour l'inscription des candidats au certificat d'herboriste aura lieu le jeudi 10 avril 1919, à 8 heures du matin, dans une salle de la Faculté de médecine, place de la Victoire.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté dans les quinze jours qui précèdent l'examen, jusqu'au lundi 7 avril.

La liste des pièces à fournir sera adressée aux aspirants qui en feront la demande.

Gare de Bordeaux-Bastide

Sous réserves des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expéditions numérotées de 48,301 à 49,300, (série P. D.), sauf les vins pour Paris-Ivry et Ivry-sur-Seine et toutes marchandises à destination du réseau P.-L.-M. seront acceptées le lundi 31 mars 1919, par la gare de Bordeaux-Bastide P. O.

COURS ET CONFÉRENCES

INSTITUT COLONIAL DE BORDEAUX. — Cours professés à huit heures et demie du soir, à la Faculté des lettres, 20, cours Pasteur.

Lundi 31 mars. — Législation coloniale, M. Sauvaire-Jourdan : le Problème administratif à l'égard des indigènes (suite).

Mercredi 2 avril. — Produits coloniaux, M. Ch. Hugot : Ivoire, nacre, perles, éponges.

Cours d'arabe, à six heures du soir, M. Feghali.

Cours élémentaire. — Lundi 31 mars : Pronoms relatifs, conversation.

Cours moyen. — Mercredi 2 avril : Traduction (Chrestomathie de Derenbourg).

Cours supérieur. — Vendredi 4 avril : Ecrivains du dix-neuvième siècle.

Union des Syndicats ouvriers fédérés de Bordeaux et de la Gironde

La tuberculose sévit avec une intensité telle que tous les ans 100,000 personnes meurent de ce fléau en France. Agir efficacement et avec énergie, telles doivent être les directives de tous ceux qui s'intéressent à la vie et au développement de l'humanité.

A cet effet, l'Union des Syndicats ouvriers fédérés de Bordeaux et de la Gironde organise une grande conférence publique et gratuite qui aura lieu le samedi 5 avril 1919, à huit heures et demie du soir, dans l'amphithéâtre de l'Athénée municipal, rue des Trois-Conils.

Mlle Fontaine, M. Desprez y traiteront : « De la tuberculose; ses origines, ses conséquences désastreuses, les moyens d'y remédier. »

En outre, des projections cinématographiques y seront faites et des brochures distribuées.

Entrée gratuite.

Est-ce vrai?... - - Oui!...
Il existe un PURGATIF PARFAIT DÉLICIEUX à BOIRE, le
LAIT D'APPENZELL
Dans toutes les Pharmacies. — Prix 0f75.

Chronique Régionale

CHARENTE

BARBEZIEUX

Un crime atroce

DEUX ARRESTATIONS

Le parquet de Barbezieux s'est transporté vendredi à Saint-Vallier, canton de Brossac, pour enquêter au sujet d'un assassinat. Un cultivateur du nom de Bertrand, demeurant Chez-Bodet, commune de Saint-Vallier, a été attaqué dans son écurie au moment où il pansait le bétail, et a eu la gorge tranchée par un rasoir qui a été retrouvé sur les lieux.

Malgré son horrible blessure, Bertrand a eu la force de se rendre à Saint-Vallier, de frapper à plusieurs portes pour demander du secours. Comme il était connu pour un ivrogne invétéré, personne n'a voulu lui ouvrir, et il a fini par se réfugier dans un toit à cochons où il a été trouvé mort le lendemain.

A deux personnes dont il implorait le secours et qui n'avaient vu dans ces paroles que des propos d'ivrogne, il aurait déclaré que sa femme et son fils, dont il vivait séparé, lui auraient coupé la gorge. Ceux-ci ont été arrêtés et conduits à Barbezieux. L'enquête continue.

MARCHÉ AUX MÉTAUX

Paris, 29 mars.

Cote officielle des métaux à Paris (à l'acquitté, les 100 kilos) :

Cuivre. — En barres Chili américain, marque ordinaire, propre au laiton, livrable Havre ou Rouen, 242 fr.; en cathodes, 242 fr.

Etain. — Banka, livrable Havre, 760 fr.; anglais Cornouailles, livrable Paris, 710 fr.

Zinc. — De bonnes marques, livrable Havre ou Paris, 121 fr.; extra pur, livrable Havre ou Paris, 134 fr.

Les Directeurs { **G. CHAPON, M. GOUNOUILHOU**
Le Gérant, G. BOUCHON. — Imprimerie spéciale

ÉTAT CIVIL

DECES du 29 mars

Madeleine Martin, 5 ans, rue Bourbon, 91.
Alberte Broca, 8 ans, cité Sauvageon, 1.
Mme Gonthié, 26 ans, rue Monadey, 19.
Gabriel Potrisa, 27 ans, rue de Belfort, 120.
Mme Huneau, 37 ans, rue Delurbe, 19.
Mme Lalanne, 38 ans, rue Ligier, 50.
Billioque, 57 ans, rue Ségalier, 27.
Charles Gaden, 82 ans, rue de la Course, 109.
Veuve Castéra, 83 ans, rue Bouquière, 43.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve G. Demas, M. et Mme Beaume-Chadeau, leur fille et leurs familles prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean BEAUME-CHADEAU,

décédé dans sa 86e année,

leur père, beau-père et grand-père, qui auront lieu le **lundi 31 mars**, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mme Léon Dapoigny; M. Raymond Dapoigny, soldat au 144e régiment d'infanterie; M. Jean Dapoigny, Mlle Eulalie Dapoigny, M. Jules Coste, M. Jean Chambon, avocat à la cour d'appel d'Alger, et Mme Jean Chambon; M. André Chambon, sergent-major au 1er tirailleurs; les familles Dapoigny, Coste, Massé, Dr et Réaume ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Léon DAPOIGNY,

colonel d'infanterie,
officier de la Légion d'honneur,
décoré des médailles de Tunisie, du Tonkin,
officier du Nicham Iftikar et du Dragon de l'Annam,

décédé à l'âge de 59 ans, le 29 mars 1919, muni des sacrements de l'Eglise,

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le **lundi 31 mars**, en l'église Sainte-Eulalie.

On se réunira à la maison mortuaire, 44, cours Pasteur, à neuf heures un quart, d'où le convoi partira à neuf heures trois quarts.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Henri Fatin, M. André Fatin, M. Robert Fatin, M. et Mme Gustave Réau et leurs enfants, Mme veuve Rocher et ses enfants, les familles Bavastro, Castro, Liaud, Goutz, Petit, Dourneau, Mortagne, Lamy, Menne, Gelly et Gant prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Mathieu FATIN,

leur père, beau-père, frère, oncle et cousin, qui auront lieu le **mardi 1er avril**, en l'église Saint-Martial.

On se réunira à la maison mortuaire, 71, rue Chantecrit, à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures précises.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. M. Lalanne et sa famille, M. et Mme Caplanne, M. et Mme Dupin et leur fils prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Maurice LALANNE,

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, qui auront lieu le **lundi 31 mars**, en l'église Sainte-Eulalie.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Ligier, 30, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

AVIS DE DÉCÈS Le docteur H. Estradère (de Talence), Mme H. Estradère et leurs enfants; Mme veuve E. Bordes et ses enfants, M. P. Estradère, Mlle J. Estradère, le docteur Gabriel Estradère (maire de Bagnères-de-Luchon), Mme G. Estradère et leurs enfants; Mme veuve P. Estradère et ses enfants, Mme veuve G. Estradère ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès du

Docteur J. ESTRADERE,

leur père, beau-père, grand-père, beau-frère et oncle, survenu à Bagnères-de-Luchon, le **20 mars 1919**, à l'âge de 86 ans.

Pomp. funèbres générales (service de Talence).

AVIS DE DÉCÈS Le docteur et Mme Béraud, Mme veuve J. Martin, Mlle Mercédès Martin, MM. Germain et Eugène Béraud, Mlle Adrienne Béraud, Mme veuve A. Martin, Mme veuve Lérain, la famille Choussaud ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Guy BÉRAUD,

3 ans 1/2,

leur fils, petit-fils, neveu, arrière-petit-fils, filleul et ami, décédé le **jeudi 27 mars 1919**, à Mexant (Saint-Denis-de-Pile).

REMERCIEMENTS ET MESSES

Mme veuve Alexandre Latour, M. et Mme Joseph Latour et leur fille, Mme veuve Paul Latour et sa fille, Mme veuve Latour (de Jurançon), Mme veuve Castets, née Latour (de Franquevielle); M. et Mme Bize et leur famille (de Franquevielle), Mme veuve Latour (de Franquevielle) et sa famille, M. Cyprien Pourteau (de Franquevielle) et sa famille, Mlle Madeleine Latour (de Rennes), M. Théodore Delteil et sa famille (de Rennes), M. Clément Soulé, M. et Mme Nogués et leur fils (de Montréjeau), Mme veuve Charles Léveilley et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Alexandre LATOUR,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que toutes les messes qui seront dites le **mercredi 2 avril** dans l'église Saint-Eloi seront offertes pour le repos de son âme.

La famille assistera à celle de dix heures.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS ET MESSE

M. et Mme G. Videau, M. H. Videau, M. M. Videau, Mlle M.-L. Videau, M. et Mme J. Sicher et leurs enfants, les familles L.-A. Videau, E. Jeanty, Secousse, Videau, Latrille, Guyot, Ragouet, Young, Brun, Rietmann, Garcia, Estingoy, Gillet, Guilhemin, Blayn, Claverie, Maubourguet, d'Ardier, Dénieau et Bruneau remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Louis VIDEAU,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe qui sera dite, à neuf heures, le **mardi 1er avril**, dans l'église Notre-Dame, sera offerte pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS ET MESSE

M. et Mme Mainhagu, Mlle Ducasse, les familles Villenave, Ducourneau et Merlet remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Pierre DUCASSE,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe qui sera dite le **1er avril**, à sept heures et demie, en l'église Saint-Victor, sera offerte pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Les familles Laparra, Clot, Martial, Coiffe, Tournier et Besson remercient les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Félicie PHILIP,

et les informent qu'une messe sera dite le 1er avril, à dix heures, à Saint-Seurin.

La famille y assistera.

REMERCIEMENTS ET MESSE

M. Paponneau et son fils, M. et Mme Lafitte, les familles Paponneau, Lafitte, Lescarret, Sage et Germain remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme PAPONNEAU, née LAFITTE,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe qui sera dite, à neuf heures, le **1er avril**, dans l'église Sainte-Eulalie, sera offerte pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS M. Léonce Lachaise, M. Abel Lachaise et sa famille, M. Adolphe Lachaise et sa famille (deValparaiso), M. et Mme Rimailho, M. et Mme Robin, les familles Blanc remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean-Jules LACHAISE,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

Les messes ont été dites dans l'intimité.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

COURS DES CHANGES

Londres, 27 75 à 27 87; Espagne, 119 ½ à 121 ½; Hollande, 240 ½ à 244 ½; Italie, 75 3/4 à 77 3/4; New-York, 605 ½ à 610 ½; Suisse, 119 ½ à 121 ½; Suède, 163 à 167; Norvège, 153 3/4 à 157 3/4; Argentine, 64 ½ à 96 ½.

VENTE AUX ENCHÈRES
par le ministère de
Me J. DUGUIT
Commissaire-Priseur,
Rue de la Devise, 11, à Bordeaux

Lundi 31 mars 1919, à deux heures de l'après-midi, quai de la Monnaie, en face le Bateau-Soupe **OSIRIS**, il sera vendu :
15 forts chevaux de labour
UN LOT HARNAIS DIVERS, SELETTES ET COLLIERS CUIVRÉS,
4 FOURGONS TOLÉS A L'USAGE DE VOITURES DE LIVRAISON POUR GRANDS MAGASINS,
UN LOT BONNES BOISERIES, CONTREVENTS, FENETRES, PUPITRES, etc., etc.
UN TREUIL, etc.
Au comptant et 10 % en sus.

VENTE AUX ENCHÈRES
(CONTINUATION)
Me A. BARINCOU commre priseur.
76, c. Georges-Clemenceau, à Bx.
Le lundi 31 mars 1919, à 1 heure, Hôtel des Ventes, 7, rue Voltaire, il sera vendu :
BELLES TENTURES, TAPIS D'ORIENT, gravures, bibelots, etc., etc.
Beau lavabo faïence.

ON DEMANDE ménage chauffeur et cuisinière, réf. exig. Mme Deligey, 251, c. de la Somme

ACHAT A GROS PRIX
mobiliers modernes et anciens. Labarraque, 14, cours d'Albret.

ON demande de bons ouvriers charpentiers. — Entreprise THEVENOT, ABBEAU (H.-Pyr.)

Huiles et Savons
Expéditions immédiates par postaux. D. SCHIANO-BARRE, rue Haxo, 22, MARSEILLE.

VERRERIE
Eclairage et gobelets. Conditions avant. Souèges, 35, r. St-Remi, 35

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée). Clinique WASSERMANN 28, rue Vital-Carles. Bx
ÉCOULEMENTS
RETRECISSEMENTS Traitement en 1 séance

SAVON blanc « LE KAKI », post. 10 k., 24 fr.; 3 postaux, 70 francs, et 5 postaux, 115 francs franco gare contre remboursement. LOISEL, fabricant, MARSEILLE.

Groupes marins pour canots, pinasses, gabares. Groupes électrogènes. Moto-pompes. Moteurs p. ttes applications. Autos. Camions. Pneus Palmer. Dispon. Usine, 24, r. 14-Juillet, Talence, Gde

WAGONS NEUFS
réservoirs 22,000 litres et plates-formes 20 tonnes à vendre, livraison tout de suite, intermédiaires s'abstenir. S'ad. MATTAN, 16, rue Moncey, 16, PARIS

FILS DE FER
recuits, 7, 9, 11
Galvanisés, 13, 14, 15, 16
Disponible à Bordeaux
Prix et conditions
Compagnie SUD-AMÉRIQUE
LA ROCHELLE

FILS DE FER galvanisés usagés vignes. HENAULT, Libourne.

Mr cherche chamb. confort. pr. gare Midi. Jacobson, bur. jal.

606 INSTITUT SEROTHERAPIQUE
BORDEAUX, 25, rue VITAL-CARLES
T. l. jours, jusqu'à 6 h., et jusqu'à 7 h. lundi, jeudi et samedi
Brochures et renseignements sur demande

MAISON J. MAURIN
Nouvelle baisse, saindoux pur extra, 2 fr. 25 le demi-kilo
Les légumes secs n'ont pas augmenté, mais les sardines à l'huile ont baissé de 0f 10 par boîte, marchandises prises dans mes magasins.

Goutteux!
l'UROMÉTINE LAMBIOTTE FRÈRES
guérit toujours.

ROUGE VIN EXTRA. BLANC
135f VINICOLE NOUVELLE 160f
L'hto 27, rue Peyronnet L'hto

ON DEM. un charretier-livreur, références exigées. R. Guichard, 49, r. Dubourdieu, Bdx.

FILS fer usagés vignes 160 % kg. VAYSSE, métaux, Libourne.

1/2 MUIDS A VENDRE
F. Lestrade, 75, rue Delord.
LOCATION DE FUTAILLES

LA SOCIETE DES CARROSSIERS LANDAIS, à Mont-de-Marsan, demande de bons forgerons et un bon sellier garnisseur. — Travail assuré.

ON DEMANDE Pauillac ménage vigneron pour faire et entretenir propriété 35 sadous vignes. Belle habitation ouvrière, jardin. Bons gages. S'adr. Jean Pécresse, chât. Bellevue, Pauillac.

ACHAT t. vestiaires, chaussures, meubles, débarras, etc. FAUCHÉ, r. de Belleyme, 41, Bx.

REMORQUE 3 tonnes à vendre. Delhomme, 57, rte du Médoc.

NOIX de TABLE bonne qualité. A. Buffet - Couleurs - Périgueux.

MOUSSEUX, champagnes, vins fins, liqueurs, apéritifs, armagnac, cognac, rhums. Ecrire R. Croux, Lamonzie-St-Martin (Dordogne).

TORPEDO LORRAINE 12 HP, 4 plac., état neuf, 10,000 kilom. De Soria, Saintes.

DEMANDE BONNE VENDEUSE CHAUSSURES RENÉ
92, rue Sainte-Catherine, 92, Bx.

BROCHE DE DAME marque no 1819, perdue jeudi après-midi, trajet rues Castelnau-d'Auros, Porte-Dijeaux, Vital-Carle. Rter Cros, rue Guienne, 2. Récomp.

CHERCHE personne pouvant trav. terrain, soig. volaille, moitié. Ec. JO, Ag. Havas, Bdx.

A V. superbe salle à manger toute neuve, occasion exceptionnelle. S'ad. chez Mme Rousseau, 29, r. la Devise, 3e étage.

ON DEM. des tourneurs pour travaux de précision. Se présenter, muni de références, 26, chemin Roustaing, Talence.

Dame compagne 31 a., bne pianiste, désire place famille situat. Réf. Ec. YLGA, Ag. Havas, Bx.

Courtiers vins dés. correspondt sér. propriété Gironde, Dordogne. Ec. Baily, Ag. Havas, Bx.

RECEPTIONNAIRE marchandises demandée pour usine. — Ecrire avec références DAVID, Agence Havas, Bordeaux.

ON DEMANDE BONS FORGERONS, Société de wagonnages, à Gujan-Mestras.

ON DEM. b. pompières, bien payées, p. hommes. LANGEVIN, taill., 46, r. Jardin-Public

A VENDRE voiture pour servir épicier-boucher. S'adr. chez Soulé, à Cambes (Gironde)

Mach. à coudr., préf. Singer gr. mod., dem. Bernard, 8, r. Ferrère

Très bon méc. dem. ent. usine, conn. forge, ajust., tour, dans B.Pyr. Belle chèvre à v., pleine, c. dép. Hourrègue, V. Gabrielle, chem. Deveaux, Caudéran (Gde)

A V. pneu p. auto 710×90, état neuf, chamb. à air neuve 810×90, phares acétylène et électriq., générateurs, capote pare-brise. Gasseau, 25, r. Ste-Catherine.

A VENDRE Maison Roulin, Chaumes de Coinet. — S'adresser à CHARLES, chausseur, à Montendre (Cte-Inf.)

ON DEMANDE COURTIERES pour agrandissements, de préfér. av. bicyclette, b. conditions. Chevallier, 24, rue Henri-Sicard, Talence. Le mat. de 10 h. à midi; le soir de 2 à 5 heures.

LE CARACTERE PAR L'ECRITURE, tempérament, probabilités. Mme Girard, central Bx.

A CEDER usine fabrication conserves de truffes et produits truffés, à Périgueux. — S'adresser à Me Trimouillas, notaire à Mensignac (Dordogne)

AUTO MOTOBLOC
6 cyl., 12-16 HP, torpédo 6 places. Parfait état. Prix 9,000 fr. Visible 19, rue Jean-Soula, Bdx.

VINS rouge 11 degrés extra, 140 fr. l'hecto; Côtes Gironde 10 degrés, pour comptoir, 140 fr. l'hecto; Blanc, rég. Ste-Croix-du-Mont, vraie liqr, 500 fr. la barrique. Disponibles de suite chai, 3, place Maucaillou, 3.

BATEAU mixte ou canot-auto très bon état dem. p. Arcachon. Ec. descript. et prix ; METGE, 55, rue d'Ornano, Bdx.

On achèt. maison vide av. garage ou local Sacré-Cœur ou St-Michel. Ec. Laroche, pte restte, Bx

Mr J. DARRICAU s'étant rendu acquéreur du « Café de France », Pessac, infme sa clientèle qu'il rouvr. mardi 1er avril.

LOCOMOBILE 25 à 40 HP demandée en location. Ec. 60, av. Boutaut, Bx

J'achète tout : Meubles, vestiaire, bicyclette, fusil, linge, etc. MASSEZ, 26, r. Roquelaure, 26.

A VENDRE, cause décès, bonne étude huissier ch.-lieu canton Ec. Grin, avoué, Condom (Gers)

Auto à v., Unic 10 HP, torp. 4 pl. 1914. William, 43, r. Camille-Godard

Carbure calcium, 140 % fco ttes gares. HENAULT, Libourne, Gde

A louer 1er ét., 3-4 p., 8, r. Teulère.

MOTO à vendre, 2 cylindres, bonne occas., 32, rue Labirat.

P. GOURGUES, Caudéran ne reconnaîtra auc. dette contractée par sa femme, Marie Videau.

Importante fabrique parfumerie cherche agt. Ec. JO, Havas, Bx

STOCK de 4,000 morues vertes de 5,000 k. pris en sècherie, laissé à 125 et 200 fr. les 100 kilos. S'ad. Mila, 125, r. Judaïque, Bx.

AJUSTEURS ET TOURNEURS demandés. Frantz MALVESIN, c. du Colombier, Caudéran.

BUREAU des DOMAINES
DE SAINTE-FOY-LA-GRANDE

VENTE DE 55 MULETS
Le samedi 5 avril 1919, à 13 heures, il sera procédé à Sainte-Foy-la-Grande, sur la place de la Halle, à la vente aux enchères de 55 MULETS provenant de l'armée américaine.
Au comptant et 5 % en sus.
Le Receveur des Domaines, MENGINOU.

BUREAU des DOMAINES
DE SAINT-PORCHAIRE

VENTE DE CHEVAUX
Le mercredi 9 avril, à 13 heures, à Saint-Porchaire, place du Champ-de-Foire, il sera procédé à la VENTE AUX ENCHERES DE 30 CHEVAUX disponibles par suite de la réduction des effectifs du 118e d'artillerie lourde.
Pour l'exercice du droit de priorité, consulter l'affiche.
Au comptant, 5 % en sus.